



*Rapport de capitalisation du projet*  
*"Appui psychologique aux détenues*  
*à la prison des femmes de Nouakchott"*



Ce rapport de capitalisation a été réalisé par une équipe de consultants composée de :

Mohamed lemine Ahmed Seyfer, Spécialiste Protection et droits humains

Me Hamoud ould Tfeil, Juriste-Avocat

Aicha mint Sneyba, Sociologue spécialisée en criminologie

Septembre 2018

## Table de matières

RESUME ANALYTIQUE DU PROJET D'APPUI PSYCHOLOGIQUE	3
I- INTRODUCTION :	5
II - PRESENTATION DU PROJET D'APPUI PSYCHOLOGIQUE AUX FEMMES DETENUES A NOUAKCHOTT.	8
a) <b>Présentation du Projet :</b>	8
b) <i>Historique du projet : Identification d'un problème et la nécessité de lui trouver une solution</i>	9
c) <b>Un partenariat gagnant- gagnant.....</b>	9
III - METHODOLOGIE DU DEROULEMENT DE L'ETUDE DE CAPITALISATION :	11
IV - CONTEXTE DU PROJET	13
a. Les prisons en Mauritanie ...	13
b. La prison des femmes d'ARAFAT : Un cadre pénitentiaire amélioré :	14
c. Eléments juridiques régissant les détenus en Mauritanie :	15
d. La détention conjuguée au féminin	16
V. PROFIL DES FEMMES DETENUES :	17
a. Présentation des âges :Tableau n° 1	17
b. <i>Présentation des infractions des détenues :Tableau n° 2</i>	18
c. Présentation de l'environnement social des détenues : Tableau n° 3 :	19
d. <i>Présentation de l'état social des détenues : Tableau n° 4 : répartition des détenues en fonction de leur situation sociale</i>	19
e. <i>Présentation de la nationalité : Tableau n° 5</i>	20
f. Présentation du niveau scolaire des détenues : Tableau n° 6	20
VI. PROCESSUS DU DEROULEMENT DU PROJET D'APPUI PSYCHOLOGIQUE AUX FEMMES DETENUES :	21
a. <b>Schéma de la structure du projet</b>	21
b. <b>Equipe de mise en œuvre</b>	21
c. <b>Situation de départ du projet :</b>	22
d. <b>Actions de la première phase...</b>	23
e) <b>Déroulement du processus de la deuxième phase du projet d'appui psychologique aux femmes détenues</b>	25
VII. VUE D'ENSEMBLE DU PROJET D'APPUI PSYCHOLOGIQUE DES FEMMES DETENUES :	27
a) <b>Description des cas cliniques :</b>	27
b) L'analyse des données du Projet d'appui psychologique.	30
c) <b>Changements induits par l'approche de l'appui psychologique</b>	36
d) <b>Analyse des entretiens réalisés sur l'impact du projet d'appui psychologique</b>	37
e. <b>Histoires de vie en relation avec les résultats et l'impact positif de l'appui aux détenues</b>	40
VIII. LEÇONS APPRISSES, DIFFICULTES RENCONTREES, PROPOSITIONS D'AMELIORATION ET PERSPECTIVES :	44
a) <i>Leçons apprises :</i>	44
b) <i>Difficultés rencontrées</i>	45
c) <i>Propositions d'amélioration</i>	46
b) <i>Proposition de généralisation de l'expérience dans les centres de détentions</i>	46
ANNEXE 1. BIBLIOGRAPHIE	48
ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	49
ANNEXE 3 : FICHE PRESENTATION FONDATION NOURA	50
ANNEXE 4 : PRESENTATION CARITAS MAURITANE	51

## **Rapport de capitalisation du projet d'Appui psychologique aux détenues à la prison des femmes de Nouakchott**

### **Résumé analytique du projet d'appui psychologique**

Le programme d'appui au renforcement de l'Etat de droit en République Islamique de Mauritanie vise, par l'intermédiaire de l'objectif de la composante 5 «*d'augmenter les possibilités de réinsertion des détenus à travers des prestations de service d'alphabétisation, d'assistance psychologique et de consultations psychiatriques, la mise en œuvre d'activités de formation technique et d'équipement et de construction d'espaces spécifiques pour les ateliers de formation professionnelle au sein des prisons de Dar Naim, d'Aleg, de Nouadhibou, de la prison centrale et de la prison des femmes* »

*Pour concrétiser le pan inhérent à l'assistance psychologique aux détenues, le PARED a sélectionné, au terme d'un processus d'appel à candidature, l'Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (AMSME) afin de mettre en œuvre un projet d'appui psychologique aux détenues de la prison des femmes de Nouakchott.*

*Le projet ayant été réalisé dans ses deux phases de dix neuf mois, le PARED a recruté une équipe de consultants nationaux pour procéder à sa capitalisation.*

*Aussi, le présent rapport passe en revue le déroulement du processus de capitalisation du projet d'appui psychologique mis en œuvre par l'AMSME. Dans son introduction, il met en relief l'intérêt que revêt le procédé dont les objectifs ultimes servent à apprendre d'une expérience donnée, à partager la connaissance pour qu'elle ne se perde pas et à permettre aux acteurs intéressés de s'en inspirer.*

*Après une brève présentation de la méthodologie et des outils utilisés par les consultants, le rapport familiarise le lecteur avec le projet, à travers son historique et ses partenaires.*

*Pour mieux appréhender l'objet de la capitalisation, le contexte est mis en relief à travers la situation des prisons en Mauritanie, notamment leur nombre, leur capacité d'accueil et les effectifs des détenus qui y séjournent. La prison des femmes qui accueille les détenues bénéficiant du projet d'appui psychologique est cernée à travers l'organisation de la vie en son sein, les modalités de répartition des dortoirs entre les détenues, l'accomplissement des prestations liées à la cuisine, à la propreté des toilettes et du couloir, ainsi que la description de certaines activités de réinsertion sociale consenties par les intervenants.*

*Une importante partie du rapport présente et analyse le profil des femmes. Celui-ci est décrit à travers les âges des détenues, les infractions commises, l'environnement social des prisonnières, leur état social et le niveau scolaire parcouru.*

*Le déroulement du projet, quant à lui, permet au lecteur de mieux connaître l'équipe de mise en œuvre, la situation du départ en décrivant la phase pilote, en particulier ses objectifs et les actions réalisées. La seconde phase est présentée à travers les outils utilisés par les spécialistes, plus particulièrement, les séances d'entretien de premier accueil et d'enquêtes sociales des*

*nouvelles détenues, l'entretien individuel d'approche sociale, les entretiens psychologiques individuels, les séances de groupes de paroles et les causeries sur l'hygiène en milieu carcéral.*

*L'impact direct du projet sur les détenues est illustré par la description des cas cliniques dont certains exemples sont cités pour mieux apprécier leur déroulement.*

*Pour approfondir la connaissance du projet d'appui psychologique, une vue d'ensemble récapitulant toutes les données d'avril 2017 à juin 2018, retrace le cheminement, à travers le nombre mensuel des détenues, la description des cas et les activités de prise en charge psychologique.*

*En outre, l'impact du projet d'appui psychologique aux détenues de la prison des femmes de Nouakchott, est perceptible en raison des changements opérés sur la vie des détenues, en particulier l'amélioration de l'état moral des femmes, le recul de la violence au sein de la prison, le climat de convivialité qui distingue les rapports entre les codétenues et la bonne entente avec le régisseur, son équipe et les gardes. Cinq histoires de vie transcrites à partir des témoignages de certaines détenues abondent dans le même sens et confirment l'intérêt que le projet a induit sur les comportements de ses bénéficiaires.*

*Dans cet ordre d'idée, des entretiens ont, également, été réalisés avec les détenues qui sont, encore, en prison. L'outil utilisé était un questionnaire que les intéressées devaient renseigner. Un tableau comportant les questions posées, les déroulements des entretiens et les commentaires démontre l'impact positif de l'appui psychologique sur les détenues.*

*La dernière partie du rapport traite des leçons apprises, les difficultés rencontrées, les améliorations possibles et les perspectives envisageables.*

*Il en ressort que la capitalisation a mis en exergue d'importants enseignements qu'il conviendrait de bien noter pour servir tout travail similaire. A titre limitatif, il est possible de retenir que l'appui psychologique est un droit et une nécessité pour les détenues, que la présence des acteurs sociaux au sein de la prison demeure indispensable et que les outils utilisés étaient pertinents, etc.... Les contraintes tournaient, essentiellement, autour des aspects matériels, l'adaptabilité du local et à la confidentialité des entretiens individuels.*

*Sur la base du déroulement encourageant du processus de capitalisation du projet et de l'impact qu'il a eu sur les détenues, il est proposé de généraliser, en prenant en compte la spécificité de chaque pénitencier, l'expérience enrichissante du projet d'appui psychologique et en particulier aux autres détenus les plus vulnérables, notamment, les mineurs et les condamnés à mort. Le cadre approprié de la prise en compte de cette recommandation serait son intégration dans la politique sectorielle du département sur laquelle penchent présentement les différentes commissions spécialisées du Ministère de la Justice.*

## **I- Introduction :**

*Les personnes privées de liberté par la force de la loi ne peuvent être soustraites du champ de protection et de promotion des droits fondamentaux que certains mécanismes adaptés sont chargés de rendre effectifs. Même si ce constat n'est, en fait, qu'une lapalissade, il n'en demeure pas moins, évident que les personnes détenues sont, généralement, exposées aux violations de leurs droits en raison des préjugés sociaux et des conditions juridiques et de fait qui entourent leurs incarcérations.*

*Cette situation a conduit la Mauritanie à se doter de législations appropriées, à accommoder des stratégies idoines et à mettre en place les dispositifs institutionnels de leur gestion. Toutes ces initiatives ont pour objectifs principaux d'humaniser les prisons et de péricliter les tabous qui présentent les détenus comme étant des personnes atypiques et non sujets de droit.*

*Dans cet ordre d'idée, il importe de noter que des efforts ont été déployés ces dernières années, par les pouvoirs publics et les partenaires au développement, pour améliorer les conditions carcérales dans le pays. De tels efforts ont, en particulier, porté sur le domaine des infrastructures répondant aux standards internationaux, à travers la construction de plusieurs prisons pour renforcer les capacités d'accueil du pays et, ainsi, alléger le surpeuplement qui caractérisait les pénitenciers existants.*

*Dans la foulée, d'autres initiatives, non moins importantes, ont été mises en place. Elles sont l'œuvre de certains acteurs de la Société Civile qui interviennent, dorénavant, dans plusieurs thématiques qui répondent aux besoins matériels, sanitaires, juridiques, judiciaires et psychologiques des détenus.*

*C'est dans cet esprit que l'Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (AMSME) exécute, depuis juin 2016, un projet d'appui psychologique au profit des détenues à la prison des femmes de Nouakchott dont le présent rapport en décrit le déroulement du processus de capitalisation.*

### **Pourquoi la capitalisation du projet d'appui psychologique aux femmes détenues à la prison de Nouakchott ?**

*La capitalisation qui se taille, désormais, une place de choix dans le langage du développement, bénéficie de plusieurs définitions dont la plus célèbre nous est livrée par Pierre de Zutter<sup>1</sup> qui considère que : « **La capitalisation c'est transformer le savoir en connaissance partageable** ». Aussi capitaliser consiste à valoriser ce que l'on sait faire, à théoriser les savoir-faire pour ne pas les perdre, à transformer la connaissance tacite en connaissance explicite et à modéliser les savoirs pour qu'ils soient transposables.*

*La démarche est, donc, importante à plus d'un titre, surtout pour un pays comme la Mauritanie où la diversité des acteurs d'intervention, leur origine et la nature des expériences, justifie, amplement, le recours au processus de capitalisation pour servir les politiques de développement à long terme.*

---

<sup>1</sup> Pierre de Zutter, « des histoires, des savoirs et des hommes », FPH1994

*Aussi, le présent travail de capitalisation que le Projet d'Appui au Renforcement de l'Etat de Droit en Mauritanie (PARED-RIM) souhaite réaliser, revêt une importance capitale, à travers l'objet de l'expérience à capitaliser.*

*En effet, non seulement, il s'agit de mettre en relief les deux processus de la capitalisation qui sont l'apprentissage et le partage, mais l'intérêt réside dans le fait que l'expérience tourne autour d'un appui psychosocial ; ce qui constitue une première dans le pays d'une part et qui est, de surcroît, destiné aux femmes détenues, d'autre part.*

*En effet, au-delà des fonctions originelles de toute prison (punir, dissuader et protéger la Société), qui sont toujours assumées par les établissements pénitentiaires en Mauritanie, on peut, aisément, constater que le décroissement qui s'opère, lentement, entre la prison et la Société, est, bien porteur d'humanisation à l'intérieur des murs. La prison s'ouvre, elle laisse pénétrer les travailleurs sociaux, les observateurs de la Société Civile et même les étudiants qui font de la recherche.*

*A cette ouverture s'ajoute, heureusement, la reconnaissance de droits aux détenus : droit aux relations avec l'extérieur, (les détenues reçoivent, régulièrement, les visites de leurs proches), droit à l'information (les détenues ont même la télévision, la radio), droit à la lecture (il n'existe aucune limite quant à la possibilité de disposer des livres en prison, en particulier les livres relatifs à la religion), droit à l'instruction (il existe, parfois, des salles d'alphabétisation ouvertes par les ONG)...*

***Le processus de capitalisation ayant été défini et décrit, il importe de préciser que les objectifs de la capitalisation du projet d'appui aux détenues de la prison des femmes de Nouakchott, visent à***

- *Mettre en place une politique adaptée d'amélioration des conditions des détenues ;*
- *Permettre à la DAPAP de présenter une capitalisation de cette expérience à d'autres acteurs afin de poursuivre les efforts d'amélioration des conditions psychologiques et le bien-être des détenues au niveau de la prison des femmes de Nouakchott.*

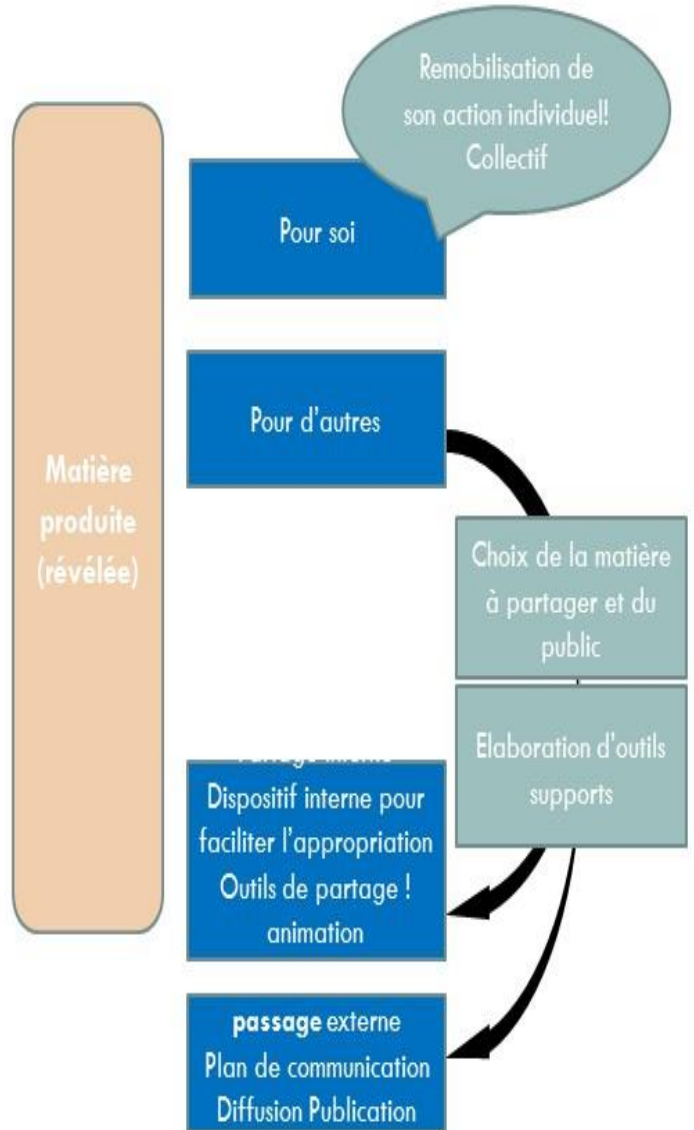
*Ces objectifs devront aboutir à la description de l'impact que les actions menées ont eu sur les bénéficiaires : y-a-t-il eu moins de crises/décompensation ? Le suivi des traitements et de la médication s'est-il amélioré ? Les femmes sont-elles satisfaites du soutien proposé ? Se sentent-elles soutenues ? Le contact avec les familles s'est-il amélioré ?*

# Démarche de capitalisation de son expérience

## Processus d'apprentissage



## Processus de partage



SCHEMA TIRÉ DU LIVRE CAPITALISER SON EXPERIENCE, UN ATOUT POUR LES ORGANISATIONS



## **II - Présentation du Projet d'appui psychologique aux femmes détenues à Nouakchott.**

*Le projet d'appui psychologique aux détenues de la prison des femmes à Nouakchott, que réalise l'AMSME vise pour objectif général : **La mise en place d'une politique adaptée d'amélioration des conditions des femmes détenues.** Il est mis en œuvre par l'Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (AMSME) grâce au soutien financier du Programme Etat de Droit.*

*Pour mieux le cerner, seront présentés tour à tour : le projet (a), son historique (b) et les deux principaux partenaires que sont le PARED et l'AMSME (c).*

### **a) Présentation du Projet :**

*Le projet d'appui psychologique aux femmes détenues vise, comme déjà, souligné à améliorer les conditions carcérales des détenues à la prison des femmes de Nouakchott et à assurer leur bien être.*

*Pour y parvenir plusieurs activités seront traduites dans les faits et s'articuleront autour de :*

- *Le renforcement des séances thérapeutiques ;*
- *L'assurance et le suivi psychosocial ;*
- *L'organisation des consultations psychologiques individuelles et les séances de groupes de paroles avec les détenues ;*
- *L'organisation des visites de terrain et à domiciles avec les parents des détenues en cas de nécessité ;*
- *L'orientation et le référencement des cas d'urgence psychiatriques au niveau du Centre Hospitalier des Spécialités ;*
- *Le maintien des séances de sensibilisation sur l'hygiène en milieu carcéral ;*
- *La mise en place d'un système de documentation.*

*La mise en œuvre de ces activités qui constituent l'architecture générale du projet devrait permettre d'atteindre, à titre limitatif, les résultats ci-après :*

- *Une amélioration de la situation des détenues dans la prison des femmes ;*
- *Recréer un climat de confiance, de sécurité et d'estime de soi ;*
- *La création d'un espace propice pour l'expression des détenues ;*
- *Le déploiement des efforts de prévention et le suivi des crises psychologiques et des troubles mentaux ;*
- *Favoriser les conditions nécessaires pour une bonne réinsertion familiale et sociale des femmes détenues ;*
- *Le rétablissement des relations de communication et d'acceptation de l'autre ;*
- *La mise en place et le développement de l'esprit d'entraide entre les codétenues ;*



- *La sensibilisation des femmes incarcérées sur l'initiation, l'apprentissage des métiers et formations socioprofessionnelle existants sur place ;*
- *L'échange et la sensibilisation sur les droits des détenus.*

## **b) Historique du projet : Identification d'un problème et la nécessité de lui trouver une solution**

L'identification du projet d'appui psychologique est la conséquence de multiples rencontres avec les acteurs investis de la mission de gestion des prisons ainsi que les besoins exprimés par les détenues elles-mêmes, besoins qui ont été mis en évidence par des visites, enquêtes et études réalisées par les acteurs suivants :

- *En 2015 l'UGP du Projet Etat de Droit a organisé en juillet 2015 une visite à la prison des femmes de Nouakchott en compagnie des principaux partenaires, notamment la Direction des Affaires Pénales et de l'Administration pénitentiaire, la Délégation de l'Union Européenne, la Coopération Française et la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CAON). Cette visite, facilitée par la DAPAP du ministère de la Justice, avait pour objet de voir les conditions de détention dans cette prison. **Au terme de la visite, la mission a recommandé la nécessité d'assurer un soutien psychologique à certaines des détenues.***
- *En 2005, L'AMSME dans le cadre de la mise en œuvre de son projet ACT, financé par HCDH, avait observé, tout en reconnaissant que les conditions de détention à la prison des femmes soient moins sévères que celles des autres prisons, que **le pénitencier des femmes de Sebkhâ demeure surpeuplé et, est marqué par un taux élevé de traumatismes psychologiques.***
- ***Ce besoin d'écoute et d'appui psychologique des détenues est encore ressorti dans l'enquête réalisée dans la prison de Dar Naïm et celle des femmes par Caritas en 2016 qui a montré qu'à lui seul, il constitue 44% des besoins exprimés par les détenus.***

*C'est dans cette optique de réponse au besoin d'appui psychologique et forte de sa spécialisation dans le cadre de l'assistante psycho-sociale aux personnes vulnérables que l'AMSME a été identifiée par le projet « Etat de droit » pour dispenser une assistance psychosociale pour les femmes détenues au niveau de la prison des femmes de sebkhâ à Nouakchott.*

## **c) Un partenariat gagnant- gagnant.....**

***Ce partenariat a permis de mettre en place un partenariat gagnant-gagnant entre le projet Etat de Droit et l'AMSME.***

***Le Programme d'Appui au Renforcement de l'Etat de Droit (PARED) :***

***Vers le renforcement de l'Etat de Droit en Mauritanie***

***Le programme d'Appui au Renforcement de l'Etat de Droit en Mauritanie vise à contribuer à la consolidation de l'Etat de Droit, plus spécialement, dans sa composante juridique et judiciaire.***

***Son objectif spécifique est d'améliorer la prestation de services dans le secteur de la justice.***

***Dans le cadre de sa Composante C : Consolidation de la politique pénale et pénitentiaire.***

***Le PARED vise, ainsi, à atteindre les objectifs ci-après :***

***Augmenter les possibilités de réinsertion des détenus à travers des prestations de service d'alphabétisation, d'assistance psychologique et consultations psychiatriques, la mise en œuvre d'activités de formation technique et d'équipement et de construction d'espaces spécifiques pour les ateliers de formation professionnelle au sein des prisons de Dar Naïm ; d'Aleg, de Nouadhibou, de la prison centrale et de la prison des femmes***

***L'Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant : une expertise au service des femmes victimes des violences sexuelles et celles qui sont privées de liberté :***

***ONG, apolitique et a pour but non lucratif, reconnue en vertu du récépissé numéro 0014 du 08 février 2000, L'AMSME a une expérience d'appui des filles et des femmes dans les prisons***

***Une expertise dans la prise en charge psychosociale des femmes et enfants victimes de violences sexuelles***

***L'AMSME, dispose d'un Centre El-Wafa pour les conseils et la prise en charge des femmes et enfants victimes de violences sexuelles, dispense une assistance sanitaire, psycho-sociale et juridique aux survivantes de ces violences sexuelles.***

***En 2005 l'AMSME avait bénéficié d'un projet ACT prison sous financement du HCDH pour un programme d'éducation sanitaire au niveau de la prison des femmes.***

***Ce projet lui a permis de disposer d'une expérience spécifique dans les prisons et la prise en charge psychosociale des détenues.***

*D'autres acteurs, notamment la Fondation Noura et l'ONG Caritas Mauritanie qui travaillent aussi dans la prison des femmes contribuent, largement, aux bien être des détenues de la prison des femmes à Nouakchott à travers des activités sociales, de santé, de loisirs, d'éducation et d'appui juridique qu'elles réalisent dans cette prison des femmes.*

*Au terme de la présentation du projet, de son historique et des partenaires de sa mise en œuvre, il convient, d'ores et déjà, de se familiariser avec la méthodologie du processus de capitalisation du projet.*

### **III - Méthodologie du déroulement de l'étude de capitalisation :**

*L'étude qui a été confiée à une équipe de consultants dirigée par un spécialiste Protection et droits humains et comprenant un juriste-Avocat et une sociologue spécialisée en criminologie, tâchera de faire ressortir les éléments méthodologiques suivants :*

- *La description de l'appui psychologique apporté par l'AMSME aux détenues de la prison pour identifier ce qui a marché ou qui était innovant, qu'on pense être utile à garder pour mémoire ou pour le partager ou le reproduire, mutatis mutandis, dans d'autres établissements pénitentiaires et faire en sorte que d'autres s'en inspirent, tout au moins ;*
- *L'analyse et le questionnement de cette expérience pour en tirer les points forts, les points faibles et surtout les enseignements et les leçons à retenir ;*
- *L'identification des savoir-faire pour apprendre de l'expérience de l'AMSME en recherchant et expliquant les manières de faire spécifiques de l'équipe du projet, plus particulièrement, celles du psychologue, de l'assistant social et de l'éducatrice ainsi que les actions menées par les autres intervenants dans la prison des femmes.*

***Pour y parvenir, les outils ci-après ont été mis en place :***

- ***Recherche documentaire :*** *cette étape a permis de prendre connaissance de tous les rapports mensuels de suivi qui ont été produits par l'AMSME, des documents du projet Etat de Droit, le cadre juridique régissant les personnes privées de liberté, de certains ouvrages traitant de la capitalisation ainsi que des rapports de capitalisation de certains projets similaires.*
- ***Entretiens :*** *les entretiens ont été organisés avec les principaux acteurs concernés qui sont : le coordinateur et l'expert du projet Etat de Droit, l'équipe de mise en œuvre du projet de l'AMSME (coordinatrice, psychologue, assistant social et éducatrice), les responsables de la Direction des Affaires Pénales et de l'Administration Pénitentiaire (DAPAP), le régisseur de la Prison Centrale et les régisseurs de la prison des femmes, les responsables des autres intervenants à la prison, notamment ceux de l'ONG Caritas et de la Fondation Noura.*

- **Questionnaire** : cet outil est destiné à recueillir des informations sur les détenues par les détenues elles-mêmes afin de disposer d'informations qui permettent de déterminer le profil de la détenue, mais aussi l'ensemble des données qui seraient utiles pour mesurer l'impact du projet sur leur vie en vue d'en tirer des leçons .
- **Focus groupe** : les anciennes détenues ont, également, été associées à la démarche du processus de capitalisation. L'objectif recherché, en l'occurrence, est d'apprécier l'impact du projet d'appui psychologique aux détenues, en particulier, après la sortie de la prison et la réinsertion sociale des intéressées.
- **Exploitation des données statistiques** relatives aux détenues qui sont passés par le projet en 2016 (57 femmes) dans sa phase expérimentale et dans sa seconde phase d'avril 2017 à juin 2018 qui a permis de toucher 179 femmes, pour faire ressortir les profils des détenues

Toutefois, il importe de rappeler que le déroulement du processus de capitalisation du projet d'appui psychologique aux détenues de la prison des femmes de Nouakchott ne s'est pas fait sans anicroches. Plusieurs insuffisances ont impacté la portée dudit travail.

En effet, il importe, de prime abord, de souligner que la capitalisation est une approche nouvelle en Mauritanie où les acteurs de développement commencent, juste, à y recourir, mais restent surtout portés sur les résultats d'évaluation qui constituent l'attitude la plus fréquente et qui est dictée par l'impératif de s'assurer du bon usage des fonds utilisés.

La seconde limite dont souffrirait le présent travail de capitalisation réside dans le fait que le processus a eu lieu après que le projet ait été achevé. Cette situation a rendu difficile le travail avec l'équipe qui n'était plus disponible pour l'accompagnement du processus ; ce qui a limité la description exhaustive des actions menées par les intervenants.

Une autre insuffisance, non moins importante, est liée à l'absence de statistiques fiables sur la détention des prisonnières et leurs conditions qui laissent apparaître des données non concordantes entre la prison centrale et le fichier de référencement du projet, parfois, incomplètes ou mal renseignées.

Enfin, il ne serait pas sans intérêt de rappeler, en l'occurrence, le démarrage tardif du travail de capitalisation à cause du retard de la délivrance de l'autorisation d'accès à la prison qui n'a pu être obtenue qu'au cours de la troisième semaine du mois d'août 2018.

## IV - Contexte du projet

*Il existe, à travers le monde, de nombreux instruments juridiques destinés à assurer la protection des droits des détenus. Les règles de Nelson Mandela en constituent le minima qui doit être appliqué, mais ce n'est qu'un secret de polichinelle que d'affirmer que les traitements dont font l'objet les prisonniers sont, non seulement, fonction du développement économique et social de chaque pays, mais aussi de la volonté politique de chaque gouvernement. Pour appréhender ce contexte en Mauritanie, il ne serait pas sans intérêt de mieux se familiariser avec la situation des prisons dans le pays (a), le pénitencier des femmes d'Arafat (b) de mettre en relief certains éléments du cadre juridique régissant les détenus (c) avant de cerner le traitement spécifique accordé aux femmes détenues (d).*

### **a. Les prisons en Mauritanie ...**

*Les prisons en Mauritanie sont gérées par la DAPAP dont la mission est de protéger les détenus et de favoriser leur réinsertion dans la vie active. La plupart des pénitenciers sont des bâtiments appartenant à l'Etat qui ont été construits sinon réhabilités. Le nombre des établissements pénitentiaires sur l'ensemble du territoire est de 18 centres de détention dont 16 prisons centrales dans les capitales régionales et 02 prisons secondaires, l'une à Bir-Moghrein et l'autre à Ouadane.*

*La sécurité des prisons est assurée par la Garde Nationale et les prisons sont gérées à Nouakchott par la DAPAP et le régisseur de Dar-Naïm, tandis qu'au niveau des régions, elles sont gérées par les régisseurs régionaux.*

*La population carcérale au 10 Janvier 2018 se présente comme suit : Nombre total des détenus sur l'ensemble du territoire : 2.209 détenues dont 2172 hommes, 37 Femmes, 102 Mineurs et 302 étrangers. La capacité d'accueil sur l'ensemble du territoire est de 2.284 et le taux d'occupation est de 87%.*

*Cependant les prisons sont confrontées à la surpopulation carcérale, aux mauvaises couvertures sanitaires, aux problèmes d'accès aux soins de santé et à l'alimentation et certains centres pénitentiaires sont des vieilles bâtisses louées.*

*La Prison de Dar-Naïm qui avait dépassé largement sa capacité d'accueil (1000) est, aujourd'hui, suite au désengorgement, revenue au nombre de 600 détenus compte tenu du transfert de détenus dans les nouvelles prisons construites selon les normes à Aleg, Nouadhibou et Bir Moghrein.*

*D'autre part, les pouvoirs publics ont réalisé des centres semi ouverts et fermé pour les mineurs à Nouakchott et Nouadhibou ainsi qu'une prison pour les femmes à Arafat en 2017.*

*La préoccupation du Ministère de la Justice est l'humanisation des établissements pénitentiaires. Pour y parvenir, le département a mis en place une stratégie sectorielle pour trouver des solutions à la problématique des pensionnaires des établissements pénitentiaires.*

## **b. La prison des femmes d'ARAFAT : Un cadre pénitentiaire amélioré :**

*La nouvelle prison des femmes d'Arafat a été réhabilitée en mai 2017 pour accueillir les femmes qui étaient détenues dans des bâtiments inappropriés voire insalubres à Sebkhah.*

*Cette prison des femmes est située dans un quartier populaire d'Arafat, dans la zone appelée Mesjed Ennour. Elle dispose d'un espace comprenant une grande cour, une chambre pour les gardes et le bloc des femmes*

*Ce bloc est fermé et comprend un hall d'entrée avec une toiture élevée et grillagée pour faire entrer l'air et l'éclairage. Il comprend 4 grandes pièces spacieuses, réparties en 3 dortoirs pour les détenues qui sont réparties par catégories. Un dortoir réservé aux détenues qui fument ou pour des délits de drogues ; Un dortoir pour les détenues enceintes et allaitantes avec enfants et un dortoir pour les femmes âgées.*

*Ce bloc comprend aussi une salle polyvalente pour les activités des ONG avec télévision, ainsi que des toilettes communes, une cuisine, un magasin de stockage des produits alimentaires et un bureau pour les assistantes de la DAPAP qui se relaient pour la gestion administrative de la prison. Les quatre salles n'ont pas de portes et les détenues communiquent entre elles et ont la liberté de se déplacer entre les salles.*

*Trois repas quotidiens (petit déjeuner, déjeuner et dîner) sont servis aux détenues. En outre chaque détenue reçoit mensuellement une dotation en lait, sucre et thé. La prison est ravitaillée mensuellement avec des produits alimentaires (riz, huile et pâtes) et les produits frais (viande, poisson et légumes sont livrés tous les 2 jours). Les détenues qui disposent de moyens peuvent faire leur cuisine ou se faire servir des repas par leurs familles.*

*Les détenues sont conscientisées sur les questions d'hygiène grâce au projet et assurent à tour de rôle (selon un planning affiché par la DAPAP) l'entretien des chambres, de la cour commune et des services (toilettes et cuisine)*

*Le jour, les acteurs et intervenants sociaux sont présents dans la prison des femmes et à 17 h les détenues restent seules dans leur bloc sans surveillance interne. Les gardes n'assurent que la sécurité externe des détenues et en cas d'appel à la porte, ils peuvent intervenir en cas de besoin.*

*Les femmes n'accèdent pas à la grande cour externe de la prison pour des promenades ou une marche au soleil mais peuvent recevoir des visites dans un hangar situé en dehors du bloc et surveillé par des gardes. Ce hangar sert aussi de lieu de formation en teinture.*

*"La manière dont une société traite ses détenus constitue l'un des plus fidèles reflets de sa nature. La vraie contribution que nos prisons peuvent apporter à la baisse durable du taux de criminalité du pays tient, également, à la manière dont les détenus y sont traités.*

*On ne saurait, suffisamment, insister sur l'importance tant du professionnalisme que du respect des droits de l'homme. Il est indispensable de créer des conditions propres et à transformer les détenus en citoyens respectueux de la loi.*

*Nous ne trouverons pas de solutions pérennes si nous continuons à traiter nos détenus comme par le passé, en les privant de leur dignité et des droits qui leur sont inhérents en tant qu'êtres humains."*

**Nelson Mandela**



*En plus des intervenants de l'association AMSME, la fondation Noura et l'ONG CARITAS, deux sages femmes et trois infirmières détachées assurent le suivi sanitaire des détenues (consultation et suivi des grossesses), prescrivent des médicaments et autorisent les sorties pour examens médicaux externes avec l'accompagnement des gardes. L'ONG Noura Assure des visites médicales tous les 15 jours et donnent les médicaments prescrits par le médecin.*



**AGR salon de coiffure ancienne détenue**



**Distribution de Kits d'hygiène aux détenues**

*Au regard de cette situation, il serait possible d'affirmer que les conditions dans la nouvelle prison des femmes sont, relativement, excellentes par rapport aux autres prisons et surtout à celle où elles étaient à Sebkha. Le renforcement de ce cadre de vie a largement contribué à l'humanisation de la prison et à l'apaisement du climat social entre les détenues.*

### **c. Eléments juridiques régissant les détenus en Mauritanie :**

*Le décret n° 98-078 en date du 26 octobre 1998, portant organisation et fonctionnement des Etablissements pénitentiaires et de réinsertion en Mauritanie dispose, dans son article 62 : « lors de son entrée dans un établissement pénitentiaire, chaque détenu doit être informé des dispositions essentielles du présent décret, et du règlement intérieur de l'établissement. Son attention est appelée, en particulier, sur les règles relatives à la discipline, sur les possibilités de communiquer avec sa famille et, éventuellement, avec son défenseur ou avec les autorités administratives et judiciaires, et sur les points qu'il lui est nécessaire de connaître concernant ses droits et ses obligations ».*

*Cette disposition est essentielle ; elle doit être, systématiquement, activée, car elle permet, dès l'entrée du détenu en prison, d'être informé et sensibilisé sur les fondamentaux des obligations et des droits en milieu carcéral.*

*Malheureusement, cela n'est pas de mise, tout au moins, dans la prison des femmes qui fait l'objet de l'intervention du projet de l'AMSME. De telles insuffisances pourraient être contournées, si le contrôle judiciaire était suffisamment exercé sur ladite prison.*

*En effet, les dispositions du Code de procédure pénale comme celles du présent décret prévoient que le procureur général, le procureur de la République et le juge d'instruction visitent, régulièrement, les établissements pénitentiaires et qu'à l'issue de leurs visites, lesdites autorités font rapports de leurs observations et recommandations au Ministre de la Justice.*



*L'irrégularité de ces visites induit des conséquences sur la détention préventive à laquelle, le recours est, aisément, constatable ainsi que la lenteur relative des procès, pointée par les détenues ; ce qui constitue une atteinte aux garanties du procès équitable prévues par la loi.*

*Il importe, également, d'opérationnaliser les deux commissions prévues par le décret organisant le fonctionnement des établissements pénitentiaires, notamment, la Commission de contrôle dont le rôle est d'assister le chef d'établissement, ainsi que la commission consultative des établissements pénitentiaires et de l'insertion qui est chargée de donner des avis sur toutes les questions relatives à l'amélioration des conditions carcérales et la réinsertion des détenus. Ces deux institutions qui doivent être créées par des Arrêtés du Ministre de la Justice, ne le sont pas encore, au jour d'aujourd'hui.*

**Dans le cadre de l'assistance juridique :** entre mars et décembre 2017, les femmes détenues ont pu bénéficier de 10 visites mensuelles d'un avocat pour assistance judiciaire. La totalité des femmes, soit un cumul de 243 femmes détenues entre mars et décembre 2017 ont pu bénéficier mensuellement d'un suivi de rigueur de l'avancement de leur dossier juridique. Cette activité a permis aussi aux détenues d'avoir une meilleure compréhension du fonctionnement de l'appareil judiciaire et cette situation a apaisé leur état psychologique.

*La spécificité des femmes détenues et leur profil doit, enfin, inspirer les autorités à intégrer dans la législation pénale en vigueur des peines alternatives aux peines privatives de liberté et d'envisager la possibilité de substituer les condamnations de courtes peines par des condamnations avec sursis ou des amendes.*

#### **d. La détention conjuguée au féminin**

*La détention des femmes est une réalité méconnue de la Société. D'abord, pour des considérations sociologiques, la plupart des citoyens pense que la prison est, plutôt, faite pour les hommes et que les femmes, pour des raisons biologiques et sociétales, ne sont pas sujettes à connaître de tels sorts. Pourtant, en Mauritanie, certaines femmes avaient, déjà, fait l'objet, très tôt, après l'indépendance du pays, d'emprisonnement et de restriction de libertés et, parfois, d'assignation à résidence surveillée dans des endroits éloignés de leur terrain d'activités. Seulement, les infractions qui les conduisaient en prison étaient, toujours, d'ordre politique (activistes parmi les élèves et étudiantes pour faire aboutir les revendications socio-politiques....).*

*Toutefois, les prisons étant les reflets de ce qui se passe dans la Société, avec l'évolution de celle-ci et de la sédentarisation qui l'a accompagnée, la Mauritanie a commencé à connaître des crimes et des délits imputables aux femmes. Cette situation a, donc, amené les pouvoirs publics à créer des annexes aux Etablissements pénitentiaires de Nouakchott et de Nouadhibou qui sont propres à accueillir les détenues. Les femmes détenues ont été séparées*

des hommes depuis 1982 et placés avec les enfants en conflit avec la loi à Beyla pour ensuite être mise dans une structure pour femmes, uniquement.

## V. Profil des femmes détenues :

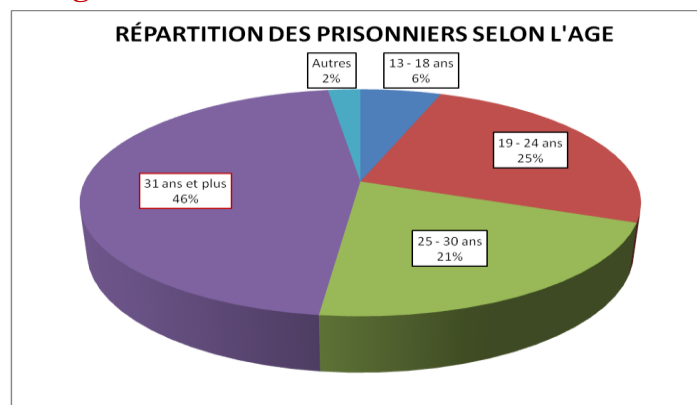
Le profil des détenues sera présenté à travers : les âges (a), les infractions (b), l'environnement social des détenues (c), l'état social des détenues (d), la nationalité (e) et enfin par le niveau scolaire des détenues (f).

Le crime varie, en fonction de la catégorie et du nombre, selon les sexes. En effet, la plus importante communauté des chercheurs intéressés par la science de la criminologie et les spécialités complémentaires telles que la sociologie criminelle et la psychologie du crime, s'accorde à dire que les crimes commis par les hommes sont plus importants en terme de nombre et de dangerosité que ceux commis par les femmes.

Une telle situation est expliquée par les différences biologiques et psychologiques qui distinguent les deux sexes. A contrario, un second groupe pense que la fréquence des crimes observés chez les femmes est identique à celle des hommes mais que ceux qui sont commis par les femmes sont moins visibles pour la Société que les crimes commis par les hommes car, généralement, les femmes commettent leurs crimes dans la cachette tels que la prostitution, l'avortement illégal, la magie etc.....

Toutefois, comme l'affirmait l'éminent criminologue allemand Kitley, chaque Société a sa propre spécificité et chaque Société a le criminel qu'elle mérite. Quelle est, donc, la spécificité mauritanienne en l'occurrence ? Pour y répondre l'analyse de la nature des crimes commis par les détenues à la prison des femmes de Nouakchott, à travers les registres de l'AMSME, pourrait apporter des éléments de réponse. La même analyse tâchera, également, de mettre en relief l'impact de l'appui psychologique dont bénéficient les détenues et ce à travers l'exploitation des résultats de l'enquête qui sera renseignée par les femmes détenues.

### a. Présentation des âges : Tableau n° 1

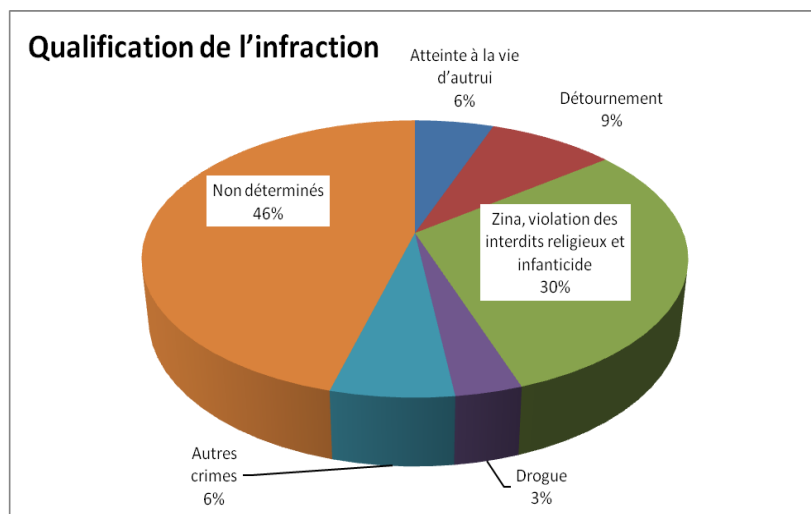


Ce tableau indique que la catégorie d'âge qui caracole en tête parmi les différentes tranches d'âge est la catégorie 31 ans et plus qui se taille 45%, talonnée de près par les catégories 25

– 30 avec un taux de 25% et 19 – 24 avec 21%. Le tableau se boucle par la tranche d'âge 13 – 18 qui constitue seulement 5%.

Il convient de souligner que les âges pris en compte dans le tableau est l'âge actuel des détenues et non celui au cours duquel l'infraction a été commise ; ce qui signifie que la catégorisation des membres du groupe en fonction de l'âge ne constitue pas une variable de grande importance car il n'est pas possible d'affirmer que l'une des catégories est plus enclin au crime eu égard à l'âge actuel de l'enquêtée. Ce résultat pourra être atteint à travers les renseignements que fourniront les données de l'enquête.

**b. Présentation des infractions des détenues : *Tableau n° 2***



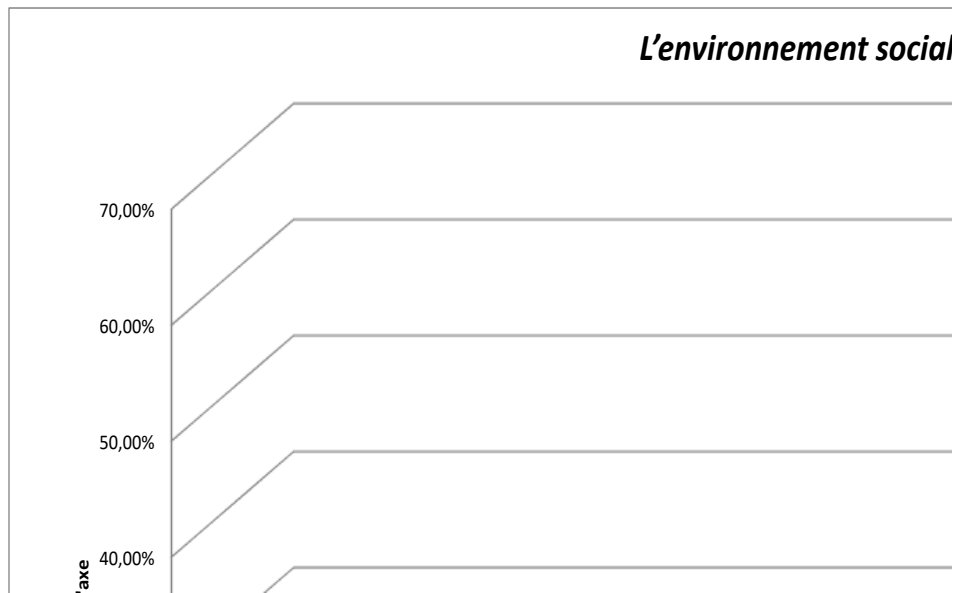
Au tableau n° 2, les crimes de zina, de violation des interdits religieux et d'infanticide se taillent le plus grand taux (30%) de la catégorisation de la totalité des crimes. Viennent, ensuite, le détournement avec 8%, autres crimes non déterminés (comme le non respect des décisions judiciaires, les erreurs professionnelles, les litiges fonciers) qui occupent la troisième place avec 6%. Enfin, les crimes liés à l'atteinte à la vie d'autrui et la drogue qui bouclent le tableau avec, respectivement, 5% et 3%.

Soulignons que 82 crimes sur 179 ne sont pas déterminés, ce qui, évidemment, impacte l'analyse criminologique des cas.

Aussi, à travers, le présent tableau, il serait possible de déduire que les crimes commis par les femmes en Mauritanie sont d'ordre classique et revêtent un caractère moral, dont l'essentiel est de répondre, plutôt, à la réaction de la Société avant que ne soit connue la grossesse en dehors du lien conjugal ; ce qui conduit les passibles des peines, à l'avortement, au meurtre du nouveau-né ou à son abandon.

Il est possible d'établir un lien entre la présente analyse avec la théorie d'Emile Durkheim relative aux liens sociaux, qui affirme que la force de la conscience collective constatée dans les sociétés traditionnelles comme celle de la Mauritanie prime sur les individus. Ce qui pousse, subséquemment, les femmes qui se trouvent dans une relation hors mariage (donc interdite par la Société) de recourir à l'avortement ou l'infanticide pour échapper à la suprématie de la conscience collective et la vision de la Société.

**c. Présentation de l'environnement social des détenues : Tableau n° 3 :**



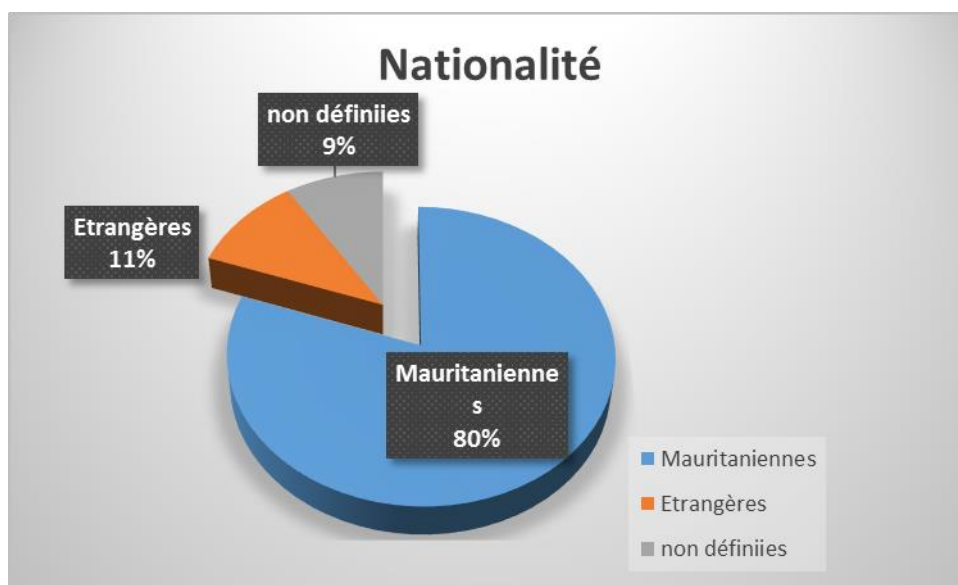
Le tableau n° 3 indique que les relations des détenues avec leur environnement social sont bonnes. Cet indicateur a été mesuré à travers des visites effectuées par les familles à la prison et qui ont été jugées bonnes à hauteur de 26,8%. Les résultats des relations jugées faibles et mauvaises à 1,6% et 8,3%. Cependant, il est signalé que 113 cas n'ont pas été pris en compte dans les résultats de l'enquête.

**d. Présentation de l'état social des détenues : Tableau n° 4 : répartition des détenues en fonction de leur situation sociale**



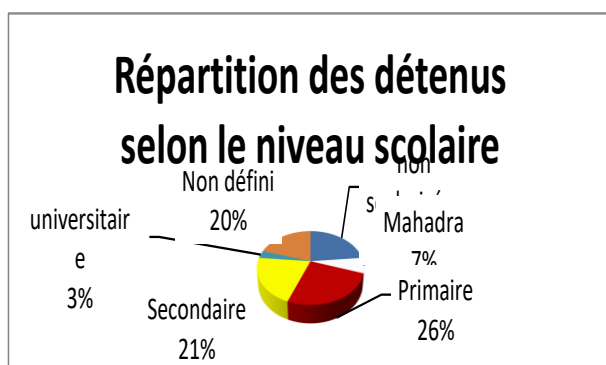
Le tableau n° 4 indique que la catégorie des détenues la plus encline à commettre des crimes est celle des femmes mariées (28%), suivie de près par les femmes divorcées dont le taux atteint 26%. Quant aux femmes célibataires, elles représentent 22%, alors que les veuves ne représentent que 2%. Cependant, il est signalé que 40 cas n'ont pas été pris en compte dans les résultats de l'enquête.

**e. Présentation de la nationalité : Tableau n° 5**



*Le tableau No 5 indique les mauritaniennes sont au nombre de 80 % alors que les femmes étrangères représentent 11 % . Cependant il est signalé que 9 % des cas n'ont pas été pris en compte dans les résultats de l'enquête*

**f. Présentation du niveau scolaire des détenues : Tableau n° 6**



*Le tableau n° 6 indique que les crimes sont plus répandus chez les détenues non scolarisées dont le taux atteint 23% ainsi que chez les femmes victimes de la déperdition scolaire au niveau du primaire qui s'élève à 25% ; à elles seules ces deux catégories enregistrent 49%. Le niveau universitaire, quant à lui, représente le plus faible taux parmi la propension à*

commettre des crimes et s'élève, seulement, à 3% ; celui de la Mahadra est assez proche de ce dernier et constitue 6%.

Ces données illustrent la place du niveau scolaire sur le comportement positif ou négatif des individus. En effet, chaque fois que le niveau scolaire est élevé, on constate qu'il y a moins de crimes commis et, à contrario, chaque fois que le niveau scolaire est assez faible, la propension à commettre des crimes devient plus élevée.

Il serait, par ailleurs, possible d'extrapoler de l'analyse que l'apprentissage de la Mahadra joue un rôle important pour éloigner l'individu des champs des crimes ; ce que Freud explique par le surmoi.

## VI. Processus du déroulement du projet d'appui psychologique aux femmes détenues :

L'exposé du processus de déroulement du projet, s'articulera autour des points suivants : schéma de la structure du projet (a), équipe de mise en œuvre (b), situation de départ du projet (c), de la seconde phase du projet (d) et enfin une vue d'ensemble sur le projet (e).

### a. Schéma de la structure du projet

L'analyse du projet a permis de reconstituer le schéma de sa structure conformément aux éléments ci-après :

<b>Activités du projet</b>	Accueil et enregistrement des détenues	1ere écoute d'identification des détenues	Causeries thématiques ((Hygiène)	Enquête sociale et accompagnement des détenues	Entretien psychologique individuel	Séances de groupes de parole	Référencement des cas psychiques aux spécialistes	Autres activités	Coordination
<b>Moyens humains</b>	RH Educatrice projet	RH Educatrice projet	RH Educatrice projet	RH Assistant sociale du projet	RH sociale du projet Psychologique du projet	RH Educatrice, Assis sociale psychologue projet	RH Psychologique du projet	Autres intervenant Noura et Caritas	RH Coordinatrice projet
<b>Outils de travail</b>	Registre des détenues	Rapport activités	Rapport activités	Fiches Enquêtes sociales	Fiche d'entretien psycho.	Rapport activités	Fiche de référencement	Rapport partenaires	Coordination et Rapport mensuel du projet

### b. Equipe de mise en œuvre

Ce projet est mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire sous la supervision de la présidente de l'AMSME.

L'équipe comprend :

- Une coordinatrice chargée d'assurer la coordination entre l'AMSME et les partenaires et qui est, en même temps, responsable de la rédaction des rapports mensuels du projet.
- Une éducatrice qui est permanente à la prison des femmes et qui assure la prise en charge des nouvelles détenues. Elle identifie les besoins des femmes en appui social et psychologique et réalise des causeries sur l'hygiène à raison de deux séances par semaine. Elle constitue une référence pour les femmes détenues pour poser leurs problèmes ou préoccupations.

- Un assistant social qui assure l'appui social aux détenues (enquêtes sociales, contacts des parents); organise des groupes de parole avec le psychologue sur des thématiques relatives à la vie des détenues et assiste en binôme aux entretiens avec le psychologue.
- Un psychologue qui assure les entretiens individuels (examens cliniques) et des entretiens primaires avec l'assistant social. Il réfère les cas difficiles aux psychiatres de l'Hôpital des Spécialités Médicales.

Cette équipe de spécialistes (Assistant social et psychologue) assure des visites régulières à la prison (2 fois par semaine) et se réunit régulièrement avec la coordinatrice ou à la demande avec la présidente de l'AMSME.

### c. Situation de départ du projet :

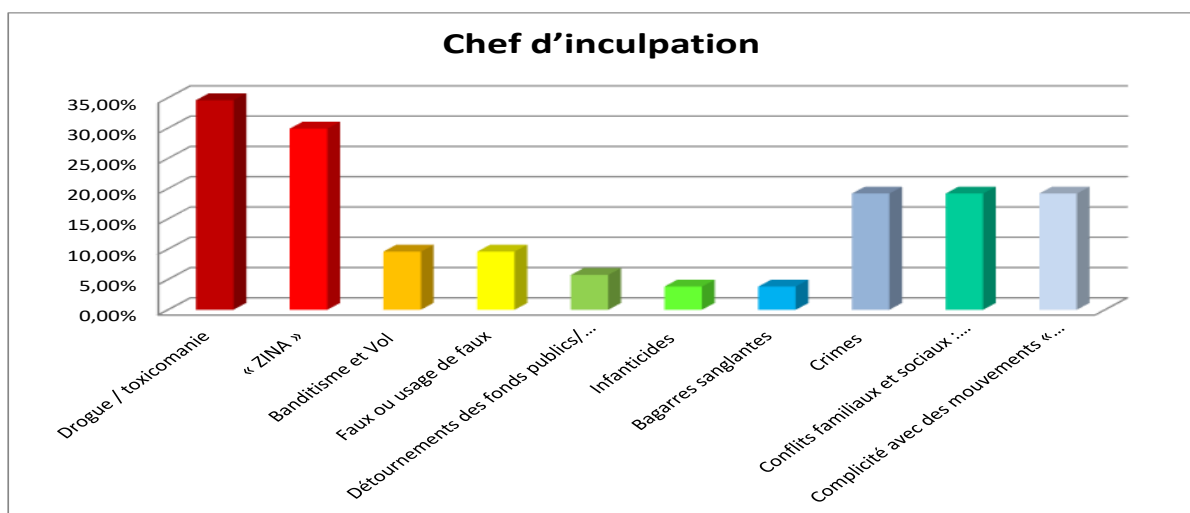
Le projet dont l'exécution a été confiée à l'Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (AMSME) s'est étalé sur une durée expérimentale de quatre (04) mois en 2016 et avait pour objectif spécifique de contribuer au bien-être des filles et des femmes privées de liberté au niveau de la prison des femmes.

**Le rapport final de la phase expérimentale du projet fait apparaître l'analyse de situation suivante :**

#### 1. Etat des femmes détenues au cours de la phase expérimentale

Au total cinquante deux détenues (filles et femmes confondues) étaient écrouées à la prison de Nouakchott à Sebkhah au cours de la période couverte par l'exécution du projet dont 30.76 % sont de nationalité étrangère (des sénégalaises ; des maliennes ; des gambiennes et des Bissau-guinéennes).

**Les chefs d'inculpation sont récapitulés dans le tableau qui suit :**



La population carcérale comprend plusieurs groupes dont : le groupe des filles et femmes seules ; le groupe des filles mères et femmes allaitantes ; le groupe des filles et femmes



enceintes ; le groupe des détenues malades (les épileptiques ; les déficientes mentales et malades organiques etc...

De façon générale, les femmes emprisonnées expriment, toutes, de grandes souffrances liées à l'enferment : aux détresses sociales ; aux vulnérabilités psychosociales ; manques de relations avec les familles d'origines ; peur pour leurs enfants.

Les interventions thérapeutiques ont révélé qu'elles sont particulièrement affectées par l'emprisonnement avec des symptômes apparents (peur, angoisse, stress, manque de sommeil, etc...). La plupart est animée par des sentiments d'abandon, de préjugé, des sentiments d'impuissance, de perte du statut social et de trouble de la personnalité.

En outre, les investigations effectuées par l'équipe du projet permettent de conclure que l'écrasante majorité des femmes est analphabète, sinon d'un niveau d'instruction très faible (abandon de l'école entre la 2<sup>ème</sup> ou la 3<sup>ème</sup> année du cycle primaire). Presque toutes sont issues de milieux très pauvres.

Les conditions de détention sont assez difficiles et les femmes ont de la peine à subvenir à leurs besoins les plus élémentaires (brosses à dents, pâtes dentifrices, garnitures, cosmétiques, habillement, kit d'hygiène etc.....).

De plus, des témoignages recueillis soutiennent que l'appartement de cinq (05) chambres est occupé sur la base de 5 à 6 personnes par chambre ; ce qui pose des problèmes de relative surpopulation carcérale et rend difficile l'accès aux services de santé, contrarie les visites des familles qui se font à l'air libre et sous le soleil, etc.

Cette promiscuité aiguë à l'intérieur de la prison, nonobstant, la nature des faits reprochés, est à l'origine de nombreux conflits relationnels, de disputes et de violences.

#### **d. Actions de la première phase...**

Au cours du déroulement du projet, 48 cas, soit 90,30 % du total des 52 détenues (filles et femmes dans la prison femmes de Nouakchott) ont eu à bénéficier des prestations et services (soutiens psychologiques et sociaux, entretiens pour l'établissement des dossiers sociaux, thérapies de groupes etc. ...).

L'analyse de cette phase expérimentale a permis de réaliser le tableau ci-dessous qui présente la situation de base des problèmes psychologiques rencontrés par les détenues, les actions menées et l'impact positif constaté sur la vie des détenues.

<b>Situation de base des détenues</b>	<b>Actions menées</b>	<b>Impact sur la vie des détenues</b>
<p>Les comportements des femmes et filles suivies ont révélé les signes physiques et émotifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les difficultés de sommeil (observés sur un grand nombre des détenues) ;</li> <li>- des signes de fatigues lisibles sur les fascias des personnes rencontrées en entretiens ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- entretiens psychologiques ;</li> <li>- entretiens individuels avec une approche en Co-thérapie (Assistant-Psychologue) ;</li> <li>- l'identification de 6 cas ayant besoin d'une aide en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le suivi des détenues a favorisé un cadre favorable à l'échange et à l'expression des souffrances et des émotions par, notamment :</li> <li>- l'installation d'un climat de confiance et de sécurité ;</li> <li>- le rétablissement des relations de communication et d'acceptation de l'autre ;</li> <li>- le développement de l'esprit d'entraide et</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- la fatigue générale ;</li> <li>- la colère accompagnée des sentiments de révolte ;</li> <li>- le découragement total ;</li> <li>- la peur chronique ;</li> <li>- la tristesse avec mutisme ;</li> <li>- la dépression avec le désir de ne rien vouloir.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>intervention sociale ;</li> <li>- l'organisation de séances de groupes de parole à expression libre ;</li> <li>- le suivi régulier des cas par le psychologue ;</li> <li>- la tenue d'animation de causerie au profit de résistants aux activités du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>de solidarité ;</li> <li>- un soulagement psychologique et un apaisement social ;</li> <li>- la revalorisation des sentiments d'estime de soi ;</li> <li>- la récréation d'une envie de retrouver les liens, repères familiaux et sociaux ;</li> <li>- la réduction des relations de tension avec les surveillants de sécurité ;</li> <li>- des échanges et une amélioration des connaissances sur les questions des droits des détenus.</li> <li>- La participation active aux activités de la prison</li> </ul>
---	---	--

*Il faut, toutefois, noter que certaines contraintes ont été observées dont on peut en citer :*

- *l'inexistence d'un espace intime pour les consultations et les séances de groupes de parole ;*
- *la promiscuité des lieux (salle d'accueil, bureau affecté à la consultation, couloir utilisé pour la formation) ;*
- *l'insalubrité de la zone de Sebkh.*

*L'équipe de l'AMSME a recommandé les actions suivantes en vue de renforcer le cadre de vie des détenues :*

- *Aider les détenues démunies à avoir une assistance juridique (constitution du conseil d'un avocat) ;*
- *Assister socialement et matériellement les détenues dans les démarches auprès des familles, consulats et ambassades, accès à des accessoires de première nécessité ;*
- *Promouvoir la formation en milieu carcéral (formation socio -professionnelle, éducation civique, alphabétisation, etc. ;*
- *Renforcer en médicaments la pharmacie de la prison ;*
- *Assurer une permanence à l'infirmerie de la prison ;*
- *Engager un personnel féminin pour servir en guise d'éléments de sécurité dans l'établissement pénitentiaire ;*
- *Créer un centre d'accueil au profit des détenues (seules ou avec leurs enfants rejetés par leurs familles ou étrangères sortantes de prison sans soutien);*
- *Mettre en place un fonds en faveur des détenues économiquement faibles et sans soutien.*

*C'est sur la base de ces résultats encourageants de l'appui psychologique et de son impact positif sur la vie des détenues que les partenaires "Projet Etat de droit" et AMSME ont convenu de poursuivre ce projet d'appui aux femmes détenues à Nouakchott pour couvrir une période supplémentaire de 15 mois (d'avril 2017 à juin 2018).*

*Pour réaliser cette étape, l'équipe du projet a mis en place une méthodologie appuyée par des outils qui seront développés dans le processus décrivant le déroulement de ladite étape.*

## e) Déroulement du processus de la deuxième phase du projet d'appui psychologique aux femmes détenues

*L'amélioration de l'état psychologique des détenues à la prison des femmes d'Arafat constitue le centre de gravité du projet d'appui psychologique aux prisonnières. Pour parvenir à cet objectif une somme d'activités fut menée par l'équipe de spécialistes dans le cadre d'un processus de travail global. Elles tournent autour de :*

- **Séances d'entretiens de premier accueil et d'enquêtes sociales de nouvelles détenues :**

*Les séances d'entretien de premier accueil servent à opérer le triage devant permettre d'orienter les détenues en fonction de l'analyse de leur demande : ainsi, elles sont dirigées soit chez le psychologue, soit chez le psychiatre, soit, enfin, chez l'Assistant Social pour leur prise en charge.*

- **Entretien individuel d'approche sociale :**

*Cette étape permet d'aborder les besoins sociaux de la détenue référée. Généralement, lesdits besoins portent sur les problèmes relationnels avec la famille et de la garde des enfants (il arrive que la détenue n'ait pas de famille, ou du moins, n'en a pas à Nouakchott et qu'elle laisse ses enfants avec les voisins), comment, continuer, alors à avoir de leurs nouvelles, le problème des médicaments, celui de l'habillement, etc...*

- **Entretiens psychologiques et individuels avec les détenues :**

*Les entretiens psychologiques et individuels avec les détenues constituent des occasions de bien comprendre le comportement des prisonnières et, subséquentement, cibler le traitement à leur appliquer. Ces entretiens se déroulent, de manière générale, suivant les séquences qui suivent :*

- *Après s'être présenté et décliné son identité, le psychologue s'informe sur :*
- *L'état civil de la détenue ;*
- *Le travail qu'elle faisait avant son incarcération ;*
- *Le chef d'inculpation (facultatif) ;*
- *La situation familiale, le nombre d'enfants dans la famille, leur sexe et l'ordre occupé par la détenue parmi ses frères et sœurs ;*
- *Le statut social de la détenue : célibataire, mariée, divorcée ;*
- *Nombre d'enfants et leur sexe ;*
- *Le niveau scolaire de la détenue ;*
- *La détenue a-t-elle été élevée par sa famille biologique ou quelqu'un d'autre ?*
- *Les antécédents psychiques de la détenue ;*
- *Les antécédents psychiques des membres de sa famille.*

### **Vulnérabilité accrue des femmes en matière d'automutilation et**

*Les femmes, et notamment celles qui assument la principale responsabilité de leurs enfants, lorsqu'elles sont illettrées, pauvres, et/ou qu'elles ont été victimes de violences, se sentent particulièrement vulnérables lorsqu'elles entrent en prison.*

*Elles ignorent, souvent, quels sont leurs droits juridiques et sont très bouleversées, non seulement à cause de ce qui va leur arriver, mais en raison des effets que leur détention aura sur ceux dont elles ont la charge.*

*Les femmes présentent donc des risques particuliers d'automutilation et de suicide durant la période suivant, immédiatement, leur entrée en prison.*

Après avoir recueilli toutes ces informations dans un outil (fiche d'entretien) et après avoir rassuré la détenue que son objectif est de l'assister afin d'améliorer ses conditions psychologiques, le psychologue passe à l'étape consistant à savoir de quoi elle souffre et en quoi elle souhaiterait être appuyée. Généralement, les souffrances tournent autour de la dépression due à la situation carcérale, à l'agressivité réelle ou supposée de l'environnement, à la détresse, à la fatigue continue etc...

- **Séances de groupes de paroles :**

« Un groupe de parole est un des outils de la psychologie clinique ; c'est une modalité de soin ou de soutien psychologique, régie par un certain nombre de règles et qui s'adresse à un ensemble de personnes ayant une problématique commune »<sup>2</sup>.

Ainsi défini, le groupe de parole se réalise, au sein de la prison des femmes de Nouakchott, à travers une série de séances qui jouent des rôles essentiels pour l'appui psychologique aux détenues.

Le groupe est, généralement, constitué de six à dix personnes. Celles-ci sont consultées par rapport au choix du thème devant faire l'objet de la séance du groupe. A défaut d'entente entre les détenues sur le sujet à débattre, l'équipe du projet peut proposer un thème. Généralement, celui-ci tourne autour de : des droits des détenues, des grossesses non désirées, du danger de l'isolement et du repli sur soi, du péril qu'encourt la personne qui consomme de la drogue, de l'importance de liens avec la famille pour les détenues, de la préparation à la sortie, etc..

- **Problèmes particuliers concernant la prison compte tenu des spécificités physiques et des besoins dans le domaine des soins de santé**

Les femmes détenues se trouvent, habituellement, prises dans un système géré, principalement, par des hommes pour des hommes.

Par conséquent, les soins de santé et l'hygiène qui leur sont spécifiques ne sont pas pris en compte comme il le faudrait (il en va de même des enfants qui sont avec elles). Une hygiène déficiente affecte, également, hommes et femmes en détention, mais les femmes sont particulièrement vulnérables face aux risques de ce type pendant les périodes de menstruation, durant une grossesse et après un accouchement santé reproductive, qui touchent les femmes à plus ou moins longue échéance.

Le groupe de parole constitue, en outre, de belles opportunités pour les détenues de bien se défouler, de poser tous leurs problèmes, familiaux (demande de mise en relation avec les ambassades ou les associations des ressortissants du pays de la détenue, aide à formuler les demandes de visites pour les enfants mineurs voire bébés, demande de servir d'intermédiaire avec les proches et les amis pour régler les problèmes de collecte d'une caution pour une liberté provisoire, etc...

Il est à signaler que l'équipe du projet déploie beaucoup d'efforts pour assurer la participation effective de toutes les détenues qui prennent part aux séances du groupe de parole pour que celles qui sont connues pour leur timidité s'expriment et partagent leur opinion avec l'assistance au sujet du thème à débattre.

<sup>2</sup>Eric Duret, chef de projet Santé Mentale, Handicap International Algérie.

- **Causeries sur l'hygiène en milieu carcéral :** Les causeries sur l'hygiène constituent une priorité et un besoin pour les femmes détenues compte tenu de leur spécificité en genre. Cela contribue à leur dignité et à la prévention des maladies transmissibles en milieu carcéral (MST) Ces causeries sont souvent accompagnées de distribution de savon et de kits d'hygiène.

Elles sont au centre du droit à la santé qui constitue un droit fondamental de tout être humain, en particulier pour les personnes placées en détention par l'État. Quoique les femmes doivent jouir des mêmes droits que les hommes, les systèmes carcéraux ont été surtout conçus pour ces derniers, et la plupart des établissements pénitentiaires ne disposent pas des services adéquats pour protéger les droits des femmes ou promouvoir leur santé physique et mentale.

Les causeries organisées par l'équipe du projet ont permis aussi aux femmes de mieux comprendre l'importance de l'hygiène, vestimentaire, du corps, du cadre de vie et qui se sont engagés dans la pratique à assurer à tour de rôle la propreté des locaux de la prison.

La totalité des outils qui viennent de faire l'objet des développements précédents ont abouti au traitement des cas cliniques dont certains exemples précis contribueront à illustrer la vue générale du processus du déroulement du projet.

## **VII. Vue d'ensemble du projet d'appui psychologique des femmes détenues :**

L'enfermement carcéral qui constitue la mesure d'application de la peine privative de liberté vise à isoler les détenues du corps social. Une telle situation expose, tout naturellement, les personnes privées de liberté à de multiples difficultés d'ordre psychologique, physiologique et psychique. La description des cas cliniques qui constitue l'une des activités régulières du projet d'appui psychologique aux détenues de la prison des femmes d'Arafat a revêtu des formes multiples et a profité, au cours de la durée du projet à un nombre important de détenues.

Ci-dessous, seront abordés la description des cas cliniques (a), l'analyse des données du Projet d'appui psychologique du projet (b) avant de voir les changements induits par l'appui psychologique (c) les résultats des entretiens avec les bénéficiaires et les partenaires sur l'impact de l'appui psychologique du projet (d), et enfin des histoires de vie en relation avec les résultats et l'impact positif du projet (e)..

### **a) Description des cas cliniques :**

**Code n° 56 :** il s'agit d'une jeune femme de 17 ans, analphabète, veuve et mère d'une fillette de trois ans qui est gardée par sa famille paternelle. La détenue est accusée d'avoir tué son mari. Elle séjourne en prison pour la deuxième fois et suivant

le même chef d'inculpation. Elle ne reçoit pas de visite. Elle est très dépressive et perturbée socialement.

Indications thérapeutiques/Observations : la détenue a besoin de suivi psychologique.

Elle émet constamment le souhait de voir sa fille qui est restée avec sa belle famille dès l'âge d'un an. L'intéressée est en attente de son jugement.

**Code n° 59 :** fille âgée de vingt ans ; niveau scolaire correspondant au primaire qui est en détention depuis six mois. Elle fait partie d'un réseau qui se livre à la toxicomanie et aux mauvaises fréquentations. Elle est très choquée par son emprisonnement et développe un sentiment de culpabilité et de honte. Elle est nostalgique des siens et pense, continuellement, à sa mère.

*Indications thérapeutiques/Observations :* l'intéressée a besoin d'être accompagnée socialement et psychologiquement. Elle manifeste le souhait de rencontrer son père. L'intéressée est déjà jugée et a écopée d'une peine d'un an d'emprisonnement ferme.

**Code n° 77 :** femme de 42 ans, très émotive au cours de son entretien. Niveau scolaire secondaire (collège). Mère de deux enfants. Elle manifeste un sentiment de culpabilité et de gestes véritables d'automutilation sur son visage. L'intéressée éprouve un grand sentiment de honte vis-à-vis de sa personne. Elle séjourne en prison pour la seconde fois. Elle reçoit la visite de sa mère.

*Indications thérapeutique/Observations :* cette détenue a besoin d'un appui et d'un accompagnement social et familial. Elle supporte difficilement le milieu carcéral. Exprime son stress et des céphalées chroniques. Cette détenue a beaucoup de difficultés d'effectuer les corvées collectives relatives à l'hygiène. Elle est en attente de son jugement.

**Code n° 84 :** femme âgée de 40 ans, instruite et d'origine étrangère, mariée à un mauritanien et mère de deux enfants. Elle est accusée de complicité avec quatre autres compatriotes de prostitution et d'entretien de proxénétisme. Elle est dépressive et se sent blessée dans son amour propre après son arrestation au commissariat de police où elle venait rendre visite à certaines de ses compatriotes. L'intéressée ne reçoit pas de visite. Elle est très inquiète pour ses enfants. Son dossier judiciaire est, encore, en instruction.

*Indications thérapeutiques/Observations :* cette détenue développe un sentiment d'angoisse et de stress post-traumatique. Elle est garante de ses quatre autres concitoyennes. Elle affiche une forme de personnalité controversée. Nécessite de l'écoute.

**Code n° 2 :** femme de 52 ans, condamnée à une peine de cinq ans d'emprisonnement ferme. Elle est révoltée et se sent victime d'injustice. Elle fait partie des premières patientes désignées pour le suivi avec le psychologue.

En prison depuis deux ans et demi, développe un sentiment de honte. Il s'agit d'une femme protectrice et dispose d'un leadership incontestable au niveau de la prison. Elle reçoit, régulièrement, des visites familiales.

*Indications thérapeutiques/Observations :* cette détenue est bien adaptée à la vie en milieu carcéral. Elle est d'une forte personnalité, sociable et très solidaire avec les plus faibles.

*Pensées et cauchemars toujours existants ; bien améliorée par rapport à sa situation de suivi psychosocial en septembre 2016. Il*

*s'agit d'une femme qui est très utile aux détenues.*

**Code n° 88 :** *détenue âgée de 32 ans, très instruite, complice du code n° 89 pour détournement. Elle souffre d'une très grande détresse psychologique. Abattue sur le plan de ses expressions affectives. Développe un sentiment de regret. Reconnaissance d'idées suicidaires lors de son premier accueil d'enquête. Elle a perdu l'appétit et s'enfonce dans la dépression et les sentiments de honte. On constate une apparition faciale des signes de fatigue générale et l'intéressée exprime des sentiments de désarroi.*

*Indications thérapeutiques/Observations : la détenue a bénéficié de plusieurs séances individuelles et en binôme ; toujours très*

*émue et choquée par les actes commis qu'elle regrette profondément. Elle développe des sentiments de culpabilité ; se croit trop démunie de sa personnalité antérieure, considère qu'elle a perdu son statut social et familial ; jadis très appréciée par ses frères et sœurs en exil qui avaient beaucoup de confiance en elle ; lente évolution de son état psychique et soulagée par la visite à domicile de l'assistant social. Il s'agit d'une femme très émotive et intravertie. On signale un attachement à la conversion religieuse e spirituelle. Tâches prescrites : continuer la PEC individuelle et de groupe de parole.*



## b) L'analyse des données du Projet d'appui psychologique.

*L'analyse de cette seconde phase a permis de reconstituer le tableau récapitulatif des données du Projet d'appui psychologique des détenues à la prison des femmes de Nouakchott (d'avril 2017 à juin 2018)*

<i>Mois</i>	<i>Nombre de détenues</i>	<i>Description des cas</i>	<i>Activités de prise en charge psychologique</i>
<i>Avril</i>	39		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Soutien psychosocial</li> <li>✓ préparation à la sortie (2) ;</li> <li>✓ 10 détenues sur 16 reçues en entretien individuel ;</li> <li>✓ 7 entretiens psychologiques sous forme de consultations individuelles ;</li> <li>✓ 9 séances d'entretien en premier accueil et enquêtes sociales ;</li> <li>✓ 1 séance de groupe de parole avec 7 détenues sur l'usage de la drogue et les mesures de soulagement ;</li> <li>✓ 3 séances d'intervention sociale ;</li> <li>✓ 1 séance d'animation en groupe sur l'hygiène en milieu carcéral ;</li> <li>✓ 9 détenues ont fait l'objet d'analyse clinique ;</li> <li>✓ 1 accompagnement psychosocial et familial pour une détenue admise en service de psychiatrie ;</li> <li>✓ 2 séances de sensibilisation pour les agents en charge de la sécurité.</li> </ul>
<i>mai</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 33 détenues dont :</li> <li>✓ 6 ont été libérées au cours du mois.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 1 détenue en état de grossesse ;</li> <li>✓ 3 détenues allaitantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cinq séances d'entretiens psychologiques individuels ;</li> <li>✓ Quatre séances d'entretiens du premier accueil et d'enquêtes sociales ;</li> <li>✓ Trois séances individuelles d'approches sociales ;</li> <li>✓ Une séance de sensibilisation sur l'hygiène en milieu carcéral ;</li> <li>✓ Cinq cas pour l'analyse clinique</li> </ul>
<i>Juin</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 35 détenues dont :</li> <li>✓ Cinq ont été libérées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 1 détenue en état de grossesse avancé ;</li> <li>✓ 2 détenues atteintes de maladies chroniques (diabète et hypertension) ;</li> <li>✓ 1 détenue en état d'isolement ;</li> <li>✓ 4 ont des enfants de moins de 20 mois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Identification de traumatisme dus aux séquelles de l'enquête de la police ;</li> <li>✓ Développement du sentiment de honte et de culpabilité chez une détenue ;</li> <li>✓ 12 entretiens individuels et psychologiques ;</li> <li>✓ 10 séances d'entretien du premier accueil ;</li> <li>✓ 9 séances individuelles d'approche sociale ;</li> <li>✓ 1 séance de causerie sur l'hygiène carcérale ;</li> <li>✓ 1 séance de groupe de parole au profit de 7 détenues sur la durée des prévenus et l'accès aux soins ;</li> <li>✓ 12 cas cliniques</li> </ul>
<i>Juillet</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 35 détenues dont :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 1 une fille mineure de 16 ans ;</li> <li>✓ 1 une détenue a accouché ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 9 entretiens individuels et psychologiques ;</li> <li>✓ 7 séances d'entretiens du premier accueil ;</li> </ul>

	✓ quatorze ont été libérées.	✓ - 5 détenues allaitantes dont les âges des enfants varient entre 14 jours et 2 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 7 entretiens individuels d'approche sociale ;</li> <li>✓ 1 séance de groupe de parole au profit de six sur les thèmes : jugement des détenues par la Société, les différents comportements des femmes en milieu carcéral ;</li> <li>✓ 3 visites à domicile auprès des familles de certaines détenues ;</li> <li>✓ 9 cas cliniques</li> </ul>
Août	✓ 18 détenues dont trois ont été libérées et quatre ont reçu des convocations des tribunaux afin d'être jugées.	✓ 01 fille mineure de 16 ans (libérée).	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 10 entretiens individuels et psychologiques ;</li> <li>✓ 04 séances d'entretien du premier accueil et d'enquêtes sociales de nouvelles détenues ;</li> <li>✓ 05 entretiens individuels d'approche sociale ;</li> <li>✓ 02 séances de causerie sur l'hygiène en milieu carcéral ;</li> <li>✓ 01 séance de groupe de parole au profit de cinq détenues autour du thème les droits des détenues ;</li> <li>✓ 11 cas cliniques.</li> </ul>
septemb	✓ 22 détenues dont six ont été libérées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 04 détenues allaitantes ;</li> <li>✓ - 01 fille incarcérée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 08 entretiens individuels et psychologiques ;</li> <li>✓ 01 séance de suivi en externe ;</li> <li>✓ 03 séances d'entretien du premier accueil et d'enquêtes sociales ;</li> <li>✓ 01 séance de groupe de parole au profit de cinq détenues autour du thème préparation à la sortie de prison</li> <li>✓ 05 entretiens individuels d'approche sociale ;</li> <li>✓ 01 visite d'une ex-détenue ;</li> <li>✓ 09 cas cliniques.</li> </ul>
octobre	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 20 détenues dont :</li> <li>✓ Quatre nouvelles détenues ;</li> <li>✓ Deux ont été libérées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 04 détenues allaitantes ;</li> <li>✓ 01 détenue en état de grossesse ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 09 entretiens individuels et psychologiques ;</li> <li>✓ 03 séances d'entretiens du premier accueil et d'enquêtes sociales de nouvelles détenues ;</li> <li>✓ 07 entretiens individuels d'approche sociale ;</li> <li>✓ 01 séance de groupe de parole au profit de sept détenues autour du thème : la vie des détenues en prison et les problèmes rencontrés dans ce milieu ;</li> <li>✓ 02 séances de sensibilisation sur l'hygiène ;</li> <li>✓ 10 cas cliniques.</li> </ul>
novembre	✓ 21 détenues dont cinq ont été libérées.	✓ 02 détenues allaitantes (libérées au cours du mois).	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 08 entretiens individuels et psychologiques ;</li> <li>✓ 03 séances d'entretiens du premier accueil et d'enquêtes sociales de nouvelles détenues ;</li> <li>✓ 04 entretiens individuels d'approche sociale ;</li> <li>✓ 02 séances de groupe de parole ;</li> <li>✓ 02 séances de sensibilisation sur l'hygiène. ;</li> <li>✓ 8 cas cliniques</li> </ul>
décembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 21 détenues dont quatre</li> <li>✓ ont été libérées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 01 détenue en état de grossesse ;</li> <li>✓ 03 détenues allaitantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 09 entretiens individuels et psychologiques ;</li> <li>✓ 05 entretiens du premier accueil et d'enquêtes sociales de nouvelles détenues ;</li> <li>✓ 05 entretiens individuels d'approche sociale ;</li> <li>✓ 01 séance de groupe de parole au profit de 7 détenues autour du thème difficultés sociales</li> </ul>

			<p>après la détention ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 02 séances de sensibilisation sur l'hygiène ;</li> <li>✓ 15 cas cliniques.</li> </ul>
Janvier 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 24 détenues dont 7 ont été libérées et 7 ont fait l'objet de mandats de dépôts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 03 détenues ont été convoquées pour aller au jugement ;</li> <li>✓ 03 femmes allaitantes vivent avec leurs enfants en prison.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 10 entretiens individuels et psychologiques ;</li> <li>✓ 06 séances d'entretiens en co-intervention (binôme) ;</li> <li>✓ 05 entretiens individuels d'approche sociale ;</li> <li>✓ 01 séance de groupe de parole à laquelle pour 07 détenues sur thématiques variées dont, les attitudes à tenir face aux difficultés rencontrées en milieu carcéral et les réactions positives qui s'y imposent pour maintenir un bon équilibre psychologique et social dans cet environnement parfois très nouveaux pour la plus part des détenues.</li> <li>✓ 02 séances de sensibilisation sur l'hygiène animée par l'éducatrice du projet ;</li> <li>✓ 10 cas cliniques.</li> </ul>
Février	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 28 détenues dont 4 ont été libérées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 11 nouveaux mandats de dépôts</li> <li>✓ 05 détenues ont fait l'objet de audience jugement ;</li> <li>✓ 03 femmes allaitantes vivent avec leurs enfants en prison ;</li> <li>✓ 01 détenue âgée de 26 ans a accouché ;</li> <li>✓ 01 détenue en état dépressif et une abstinence alimentaire a été orientée au CHS pour une consultation psychiatrique dans la journée du 08 février 2018 ;</li> <li>✓ 01 cas de déficience intellectuelle : (des signes de débilité mentale)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 13 entretiens individuels et psychologiques ;</li> <li>✓ 10 séances d'entretien du premier accueil et d'enquêtes sociales de nouvelles détenues faites en co-intervention (binôme) ;</li> <li>✓ 07 entretiens individuels d'approche sociale ;</li> <li>✓ 01 séance de groupe de parole autour du thème : "Parole et expression libre sur les difficultés vécues par les femmes et filles en milieu carcéral" ;</li> <li>✓ 02 séances de sensibilisation sur l'hygiène animée par l'éducatrice du projet ;</li> <li>✓ 11 cas cliniques</li> </ul>

Mars	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Au total, 30 détenues ont séjourné à la prison</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 26 détenues dont 07 d'origine étrangère et 03 étaient allaitantes et vivaient avec leurs enfants en prison.</li> <li>✓ Par ailleurs, 04 détenues ont bénéficié de libération et 04 mandats de dépôt ont été prononcés.</li> <li>✓ 03 détenues ont été convoquées pour comparution en jugement</li> <li>✓ 01 cas d'isolement suite à une bagarre entre deux codétenues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 14 entretiens individuels et psychologiques ;</li> <li>✓ 08 séances d'entretiens du premier accueil et d'enquêtes sociales de nouvelles détenues faites en co-intervention (binôme) ;</li> <li>✓ 06 entretiens individuels d'approche sociale (dont une médiation sociale permettant de désamorcer la crise entre deux détenues et de retirer une plainte interne de l'établissement pénitencier);</li> <li>✓ 01 séance de groupe de parole sur le thème : «La vie des détenues en milieu carcéral ».</li> <li>✓ 02 séances de sensibilisation sur l'hygiène animée par l'Educatrice ;</li> <li>✓ 12 cas cliniques.</li> </ul>
Avril	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 36 détenues dont :</li> <li>✓ 11 ont été libérées et 10 nouveaux mandats de dépôts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 03 détenues souffrent de troubles psychiatriques ;</li> <li>✓ 05 détenues ont été convoquées en audience de jugement ;</li> <li>✓ 06 détenues sont de nationalité étrangère (05 sénégalaises, 01 marocaine) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 15 entretiens individuels et psychologiques;</li> <li>✓ 09 séances d'entretiens du premier accueil et d'enquêtes sociales de nouvelles détenues faites en co-intervention (binôme) ;</li> <li>✓ 08 entretiens individuels d'approche sociale (dont une médiation sociale permettant d'amorcer la crise entre deux détenues</li> <li>✓ 1 séance de groupe de parole sur l'aide aux personnes très vulnérables ;</li> <li>✓ 02 séances de sensibilisation sur l'hygiène animée par l'éducatrice ;</li> <li>✓ 01 réunion d'échange et d'information avec les membres (mère et grande sœur) de famille de la détenue code 132 et l'organisation par l'équipe, le mercredi 04 avril 2018, au Centre Hospitalier des Spécialités d'une de sensibilisation et d'orientation des parents sur les modalités pratiques au montage du dossier médical et administrative de la dite détenue, qui séjournent en prison depuis une longue durée arrêtée à Rosso pour un délit relatif au « Zina ».</li> <li>✓ 12 cas cliniques.</li> </ul>
Mai	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 39 détenues,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 04 ont bénéficié de libération ;</li> <li>✓ 10 nouveaux mandats de dépôts ;</li> <li>✓ 03 souffraient de troubles psychiatriques ; <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 04 convoquées pour aller au jugement.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 12 entretiens individuels et psychologiques ;</li> <li>✓ 09 séances d'entretiens du premier accueil et d'enquêtes sociales de nouvelles détenues faites en co-intervention (binôme) ;</li> <li>✓ 08 entretiens individuels d'approche sociale ;</li> <li>✓ 01 séance de groupe de parole sur les grossesses désirées et non désirées ;</li> <li>✓ 13 cas cliniques.</li> </ul>

<p><i>Juin</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 38 détenues dont :</li> <li>✓ 04 détenues ont été libérées ;</li> <li>✓ 03 nouveaux mandats de dépôts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 02 détenues souffrent de troubles psychiatriques ;</li> <li>✓ 01 détenue récidiviste et allaitante ;</li> <li>✓ 01 détenue a été hospitalisée au service de psychiatrie du CHS ;</li> <li>✓ 05 détenues en état de grossesse dont 03 filles et 02 femmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 10 Entretiens individuelles et psychologiques ;</li> <li>✓ 08 Séances d'entretiens du premier accueil et d'enquêtes sociales de nouvelles détenues faites en co-intervention (binôme) ;</li> <li>✓ 06 Entretiens individuels d'approche sociale ;</li> <li>✓ 01 séance de groupe de parole sur le jeûne du mois de ramadan ;</li> <li>✓ 10 cas cliniques.</li> </ul>
--------------------	--	---	---

**Récapitulatif des actions d'appui psychologique des détenues à la prison des femmes (Avril 2017 à juin 2018)**

<i>avril</i>	<i>Total détenues / mois</i>	<i>Entrées détenues</i>	<i>sortie détenues</i>	<i>1er accueil et enquêtes sociale</i>	<i>entretien psy individuel</i>	<i>Sensibilisation sur hygiène</i>	<i>Séance Grpe de parole</i>	<i>intervention sociale</i>	<i>description cas cliniques</i>	<i>hospitalisation service psychiatrie</i>	<i>autres activités</i>
<i>avr-17</i>	39	5	2	9	7	1	1	3	9		<b>6</b>
<i>mai-17</i>	33		6	4	5	1		3	5		
<i>juin-17</i>	35		5	10	12	1	1	9	12		
<i>juil-17</i>	35		14	7	9	3	1	10	9		<b>3</b>
<i>août-17</i>	18		3	4	10	2	1	5	11		
<i>sept-17</i>	22		6	3	8	0	1	6	9		<b>1</b>
<i>oct-17</i>	20	4	2	3	9	2	1	7	10		
<i>nov-17</i>	21	3	5	3	8	2	2	4	8		<b>1</b>
<i>dec 2017</i>	21	5	4	5	9	1	1	5	15		<b>1</b>
<i>janv-18</i>	24	7	7	6	10	2	1	5	10		
<i>fev18</i>	28	11	4	10	13	2	1	7	11	1	
<i>mars-18</i>	30	4	4	8	14	2	1	6	12		
<i>avr-18</i>	36	10	11	9	15	2	1	8	12		<b>1</b>
<i>mai-18</i>	39	10	4	9	12		1	8	13		
<i>juin-18</i>	38	3	4	8	10		1	6	10	1	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>439</b>	<b>62</b>	<b>81</b>	<b>98</b>	<b>151</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>92</b>	<b>156</b>	<b>2</b>	<b>14</b>
<b>Moy/mois</b>	<b>29</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

### **c) Changements induits par l'approche de l'appui psychologique**

*L'analyse des actions de la deuxième phase du projet a mis en relief les éléments ci-après qui englobe les résultats des actions prévues et non prévues :*

- ***Effectifs des détenues de la prison des femmes de Nouakchott :***

*L'effectif moyen mensuel des détenues à la prison a été de 29 femmes (variable entre 18 et 39 détenues) ; ce qui demeure raisonnable par rapport aux autres prisons. Ces femmes sont réparties en trois dortoirs selon le type d'infraction. La moyenne mensuelle des dépôts en prison et de sortie est, respectivement, de 4 et 5 détenues.*

- ***Analyse des résultats de prise en charge psychosociale :***

*Au cours de cette période, le projet a réalisé 98 séances d'entretiens de premier accueil et d'enquêtes sociales pour les nouvelles détenues faites en co-intervention (binôme) par l'éducatrice et l'assistant social. Ces entretiens ont permis d'identifier les cas nécessitant l'intervention de spécialistes (psychologue ou psychiatre).*

*Les entretiens psychologiques individuels ont permis de toucher 151 femmes détenues. Ils ont été réalisés par le psychologue et l'assistant social en binôme. Ils ont constitué l'essentiel de l'action du projet pour répondre aux problèmes psychologiques et psychiques rencontrés par les détenues.*

*Cent cinquante-six cas cliniques ont été pris en charge et ont permis de constater une nette amélioration de l'état psychologique des détenues.*

*En outre, 21 séances de sensibilisation sur l'hygiène en milieu carcéral ont été réalisées par l'éducatrice. Cet aspect constitue un axe important de l'hygiène et de la prévention des maladies dans un milieu carcéral. Elles ont été largement appréciées par les détenues qui ont, entre temps, bénéficié des kits d'hygiène.*

*Dans ce même ordre d'idée, 15 séances de groupe de paroles ont été organisées à hauteur d'une séance par mois. Les thématiques discutées ont porté sur :*

- *L'usage des substances psychotropes,*
- *La durée d'attente des jugements,*
- *Les droits des détenus,*
- *La préparation de la sortie des prisons,*
- *La vie des détenues en prison,*
- *L'aide aux personnes vulnérables souffrant des troubles mentaux en milieu carcéral,*
- *L'état des grossesses désirées et non désirées et les conduites à tenir face à la réaction sociale,*
- *Les bienfaits du jeûne du ramadan et les obstacles rencontrés par les détenues au cours du mois.*



*En outre, les 92 entretiens individuels d'approche sociale ont été réalisés par l'assistant social et l'éducatrice et ont porté sur :*

- *Les enquêtes sociales sur les détenues,*
- *Les contacts et les visites de familles des détenues,*
- *L'état civil et le suivi des dossiers,*
- *Médiation entre les codétenues.*
- *Contact des ambassades des détenues étrangères et les communautés des détenues*

*Enfin, 2 accompagnements pour l'hospitalisation des détenues souffrantes de maladies mentales ont été organisés et 14 autres activités éducatives et festives ont été organisées par les partenaires du projet (DAPAP, Caritas, Noura, les Imams) et ont largement contribué au renforcement de la coordination et de l'amélioration des conditions de vie des détenues.*

## **d) Analyse des entretiens réalisés sur l'impact du projet d'appui psychologique**

Pour évaluer l'impact du projet d'appui psychologique sur les détenues, l'équipe de consultants a procédé aux entretiens dont les cibles et résultats sont inscrits dans le tableau ci-dessous

### **1) Entretiens avec les détenues**

Ces entretiens ont porté sur 18 femmes présentes à la prison dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Age mineurs :** – de 18 ans= 3, de 18 à 23 ans =3, de 24 à 29 ans =5, de 30 à 35 ans =2 et + de 36 ans =5

**Niveau scolaire :** 3 analphabètes, 3 de niveau Mahadra, 8 de niveau primaire, 1 de niveau secondaire, 1 de niveau supérieure

**Etat social :** 8 mariées, 9 divorcées et 1 veuve

**Nationalité :** 14 mauritaniennes et 4 étrangères

**Motifs d'inculpation :** 5 agressions, 4 Crime économique, 5 atteintes aux mœurs, 4 crimes pour drogue

**Lieu des crimes :** 12 à Nouakchott, 5 des régions intérieures, 1 hors de Mauritanie

**Récidives :** 15 pour une première entrée en prison et 3 pour des récidives pour plus de une fois

No	Types de questions proposées sur le projet d'appui psychologique	Résultats des entretiens	Commentaires
1	Avez-vous bénéficié des services du projet d'appui psycho.	13 femmes /18 ont déclarées avoir bénéficié d'un suivi psycho social en terme de conseils, d'orientation, de suivi ce qui permis d'avoir un sentiment de quiétude et de lutter contre l'angoisse 5 nouvelles femmes n'ont pas bénéficiés de services psychosociaux	Les conditions des entretiens avec le psychologue n'étaient toujours réunie à savoir : disposer un local adapté assurant la confidentialité des entretiens.
2	Est-ce vos relations se sont améliorées avec votre milieu social après l'intervention sociale du projet	10 femmes ont déclarés que les relations avec leur milieu social se sont améliorées contre 8 qui n'ont pas déclaré d'amélioration	Les réponses des femmes qui n'ont pas déclaré d'amélioration sont importantes et peuvent être explique par le fait que plusieurs femmes sont des étrangères ou des femmes éloignées de leur famille et par le manque de travail social en direction de ces deux catégories
3	Est-ce vos relations se sont améliorées avec vos collègues détenues et les surveillants après l'intervention sociale du projet	12 femmes ont déclarés que leurs relations se sont <b>améliorées</b> avec les codétenues, et 2 pensent qu'elles se sont améliorées un peu et 4 pensent que non	La majorité des femmes 16/18 qui pensent que les relations se sont améliorées est une conséquence des actions du projet et des actions d'appui psychologique qui contribuent à l'amélioration des relations entre détenues et gardiens d'une part et par les groupes de paroles qui ont porté sur l'amélioration des relations avec les codétenues et les gardiens en prison, d'autres part.
4	Avez-vous profité d'une formation professionnelle dispensée aux détenues au sein de la prison	11 femmes ont profités de formation professionnelle dans le domaine de la couture contre 7 qui n'en ont pas bénéficié.	La formation professionnelle proposée (couture) n'a pas intéressé les détenues. Cette formation devrait inclure de métiers et des activités plus attractives et en lieu avec les besoins, les goûts et les vocations des bénéficiaires.
5	L'entrée en prison vous a telle posé des problèmes psychiques	10 femmes ont déclarés avoir eu des peurs et des détresses à l'entrée, 6 ont eu des angoisses, 1 a eu comportement violent et 1 femme sans opinion.	Toutes les réponses données indiquent l'état psychique des femmes à leur entrée en prison. Ces états doivent être prise en compte de manière précoce par les intervenants et le psychologue car elles peuvent se développer par des maladies mentales et psychiques plus graves sur la vie des détenues
6	Avez-vous bénéficié les des services du psychologue en entretien personnel ou en groupe	12 femmes ont déclarées avoir bénéficié des services du psychologie contre 6 qui n'en ont pas profité	Les 12 détenues qui ont profité des services du psychologue doivent bénéficier du suivi pour renforcer les actions réalisées et pour éviter des récidives. De même que les cas référés aux structures spécialisées doivent aussi bénéficier d'une attention particulière pour le suivi des médicaments prescrits et des conditions de vie.
7	Avez-vous été préparé pour vous réinsérer socialement et pour affronter la société après votre sortie	10 femmes ont déclaré être préparées et prêtes pour la sortie, 3 non préparées mais prêtes pour la sortie et 5 n'ont pas été préparé et ne sont pas prêtes pour la sortie	La sortie est très importante pour toutes les femmes d'où l'importance accordée par le projet à la préparation de cette sortie afin de prévenir toute discrimination ou stigmatisation qui empêcherait leur réinsertion sociale ou familiale ou une récidive éventuelle.

8	D'après vous, quels seraient les domaines d'intervention du projet les plus importants pour vous. Domaines : sanitaire, juridique, sociale, sensibilisation	1 réponse pour le domaine social 4 réponses pour le domaine de la sensibilisation 7 réponses pour le domaine juridique 6 réponses pour tous les domaines cités	Tous les domaines d'intervention ont été jugés importants pour les détenues même si le domaine juridique semble plus élevé que les autres. Ce besoin d'appui juridique est important pour leur permettre de comprendre les aspects juridiques de leur acte et les procédures et droits qui s'y appliquent.
---	--	---	--

D'autres entretiens directs ont concerné les acteurs ci-dessous et ont porté sur la question suivante. Avez-vous constaté une amélioration positive sur les femmes après l'appui psychologique. Les réponses des différents acteurs sont relevées dans le tableau ci-dessous

Acteurs ciblés	Observations de l'impact de l'appui psychologique
Equipe AMSME	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise de conscience de l'hygiène et du lavage des mains, les détenues demandent l'avis des intervenants sociaux, apprécient les entretiens avec psychologue et demande un suivi, nouvelle prison adaptée, confiance des détenues après les pleurs, le dévouement et le soulagement.</li> </ul>
Equipe de régisseurs de la prison des femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet d'appui psychologique a permis de rassurer les femmes et d'améliorer leurs conditions dans la prison. Elle constate, en outre, une régression des conflits entre les détenues et une meilleure collaboration entre elles.</li> </ul>
Gardes de la prison des femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'impact positif du projet est perceptible à travers la diminution des stress chez les femmes et leur bonne collaboration dans la gestion de la prison.</li> </ul>
Equipe projet ONG NOURA	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'appui psychologique est une nécessité pour les femmes détenues car il permet de soulager leurs souffrances, d'améliorer les conditions de vie et de participer aux activités réalisées à leur profit.</li> </ul>
Equipe projet ONG CARITAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'appui psychologique est une activité nécessaire dans toute prison mais n'est qu'un élément des autres besoins liés à la vie des détenues (aspect social, juridique, judiciaire et de réinsertion).</li> </ul>
Groupe de 5 femmes sorties en formation professionnelle avec la fondation Noura	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un groupe de 5 femmes sortantes de prisons ont été interviewés sur leurs expériences d'appui psychologique à la prison des femmes. Ces ex détenues sont suivies et encadrées par la fondation Noura dans son centre de formation en couture d'El-Mina. Au cours d'un focus groupe, elles ont reconnu que l'appui psychologique de l'équipe de l'AMSME leur a donné confiance en elles. Les réunions avec l'équipe leur a permis de disposer de beaucoup de conseils sur l'Hygiène et sur la vie en prison. Elles ont salué l'initiative de la formation professionnelle qu'elles ont en prison et qu'elles poursuivent maintenant en dehors avec la fondation Noura.</li> </ul>

Pour refléter les changements positifs de l'appui psychologique sur les femmes détenues, il a été procédé à la reconstitution des histoires de vie sur certaines détenues en fonction des catégories d'infraction encourues :

**e. Histoires de vie en relation avec les résultats et l'impact positif de l'appui aux détenues**

**Histoire de vie d'une détenue (Code N° 1)**

Moi, je suis rentrée en prison à cause d'une bagarre entre deux groupes tribaux au cours de laquelle, une personne a perdu la vie. Malheureusement, la victime était liée avec moi par notre volonté commune de constituer un projet pour l'avenir qui n'était rien moins que la fondation d'un foyer. La complicité entre les principaux leaders traditionnels a fait de moi le bouc-émissaire en me désignant comme l'auteure de ce crime odieux. J'avais à peine dix huit ans et je ne connaissais, pratiquement, rien à la vie, en particulier dans les villes.

Une fois déposée en prison à Nouakchott, loin de mes parents et de mes proches, loin de toutes mes connaissances, loin de mon village natal, je ne savais quoi faire. **Je ne connaissais personne autour de moi, ni mes codétenues, ni les responsables administratifs de la prison, ni les gardes. J'étais, complètement, abattue.** Je ne dormais plus, je trouvais mon soulagement dans les larmes que je ne cessais de verser. **Ma situation s'est, amplement, empirée après mon procès quand j'étais condamnée à la perpétuité.** J'ai passé des nuits blanches en réfléchissant au sens de la peine que j'ai écopée. Je me disais que la perpétuité signifie que je passerai le reste de mes jours en prison, que ma famille et mes parents comprendront que je ne ferai plus partie des leurs, qu'ils me considéreront comme morte. Le temps n'avait plus de limite, les jours étaient des mois, les nuits étaient des années. Les horizons sont très sombres et les perspectives bridées.

Et puis un jour, dans l'appartement que j'occupai avec certaines détenues à la prison de Sebka, une Surveillante de prison nous apprend qu'une équipe composée, entre autres d'un psychologue et d'un assistant social est venue à notre Etablissement pénitentiaire et qu'elle compte dispenser certaines prestations aux détenues. **Le sujet ne me disait rien, pour ne pas dire était un non évènement pour moi. Mais, dès le premier contact avec les deux spécialistes au cours de la visite du premier accueil, je commençai à m'intéresser à l'échange qui s'est établi entre nous.** Ils m'ont écoutée, je leur ai décrit ma situation, les causes de ma présence en prison. **Ils m'ont, alors, prodigué beaucoup de conseils et des encouragements.** Ils m'ont convaincue que mon attitude ne fait qu'écorcer mes problèmes en prison. **J'ai compris, qu'en réalité, si je suis en prison, c'est parce que j'étais la plus intéressante des personnes qui avaient pris part à la rixe. Peut-être que j'étais, dans les yeux de ceux qui m'ont conduite en détention, la cheffe de famille, la plus courageuse ou celle qui dérange le plus.** L'équipe de spécialistes a conforté chez moi, ma conviction qu'en tout état de cause, ce qu'Allah nous a prévu, nous ne saurons le contourner. C'est mon destin, Allah l'a, ainsi, voulu. Et après tout, je ne suis pas en prison pour des faits qui inspirent la honte : je ne me prostitue pas, je ne vends pas la drogue, je ne vole pas, je suis en conformité avec les enseignements de l'Islam et c'est ça l'essentiel.

**Je remercie l'équipe des spécialistes. Leur appui psychosocial était très utile pour moi.**

## **Histoire de vie d'une détenue**

**(Code n° 183)**

*Moi, je suis une femme âgée de soixante ans. Je suis mariée, j'ai des enfants. Une fois, alors que je devais déménager d'un quartier à un autre, j'ai appelé certains voisins dont des hommes et des femmes pour m'aider à charger les bagages. La Police est venue m'arrêter en me soupçonnant d'entretenir un réseau de proxénétisme.*

*Déposée en prison, j'ai eu beaucoup de problèmes. **Mon statut d'aînée faisait que je ne pourrai pas communiquer avec n'importe quelle détenue, en raison de l'importance de la différence d'âge qui me sépare avec l'essentiel des prisonnières. Cette situation fut compliquée par les barrières linguistiques parce que je ne parlai qu'une seule langue et, malheureusement, pour moi, elle n'était pas la plus répandue en prison.***

***Je me suis recroquevillée sur moi-même, ma souffrance n'avait pas de limite et, malgré mon âge, je pleurai beaucoup. Mais je nourrissais l'espoir que mon innocence finira par être prouvée et que je pourrai, rapidement, sortir de la prison. Seulement, après ma condamnation à deux ans et six mois d'emprisonnement ferme, j'ai commencé, après un moment, d'incompréhension et de stupéfaction, à réaliser que la situation d'isolement et d'enfermement sur soi, dans laquelle je me trouve ne constitue pas une solution à mes problèmes. Alors, une codétenue qui parlait ma langue m'a conseillée de voir le psychologue du projet de l'AMSME.***

***Les spécialistes m'ont accueillie et m'ont écoutée. Le climat de confiance qu'ils ont pu instaurer entre eux et moi, m'a poussé à me défouler, carrément. Je leur ai présenté tous mes problèmes, la honte que j'éprouve à l'égard de mes enfants et de mes proches. Les difficultés de réinsertion sociale car il s'agit pour moi de mon deuxième séjour en prison.***

*Le psychologue et l'assistant social m'ont conseillée de me rapprocher des détenues, de discuter avec elles et que les difficultés sur lesquelles j'achoppai ne pouvaient, en aucun cas, constituer des murs de séparation. **Leur accompagnement m'a permis de me valoriser en tant que personne et m'a fait comprendre qu'après tout, c'est un accident de la vie qui fait que je suis là où je suis présentement.** Ils m'ont aidée à me rapprocher d'une détenue qui avait des compétences religieuses. Celle-ci m'a entourée de tous les soins et m'a dispensée des cours sur les devoirs et obligations de l'Islam. J'ai commencé à consacrer une partie de mon temps à tout ce qu'elle m'a enseigné. Aussi, je supporte, maintenant, plus aisément, les conditions d'incarcération. L'espoir renaît. Je suis pressée de quitter la prison, mais, à l'avenir, je serai très correcte, je deviendrai un modèle pour mes enfants et mes proches.*

## **Histoire de vie d'une détenue (code n° 88)**

*Moi, je suis âgée de trente deux ans. Je suis divorcée. Je faisais des affaires avec une copine. Celle-ci fut arrêtée pour détournement et moi, interpellée et déposée en prison pour complicité.*

*J'étais la colonne vertébrale de ma famille et avais beaucoup de projets pour son avenir et pour moi-même. Tout cela s'est effondré comme un château de cartes devant mes yeux.*

*Une fois, en prison, entre les quatre murs, je me sentais blessée dans mon amour propre. Je me suis isolée, je pleurai, continuellement, sinon, je dormais sans relâche. **Mes premiers jours, je pensais à une seule idée : me suicider, me donner la mort.** Au bout de quelques semaines, mes projets ont évolué. Je me disais dans mes soliloques, qu'une fois sortie de la prison, j'émigrerai de mon pays ; que je ne reviendrai plus jamais chez moi. Que je ne donnerai pas l'occasion à mes détracteurs de me rappeler, chaque fois, par leurs*

regards de dédain, que je suis une voleuse, que la prison où j'étais est le lieu exclusif des personnes égarées, des personnes maladroites, en un mot, des dévoyés. Or, moi, ma conviction est que je ne fais pas partie de cet acabit d'individus.

Un jour, l'une des responsables de la prison, m'a conseillée de voir le psychologue et l'assistant social du projet de l'AMSME. Alors, j'ai suivi ses conseils. J'ai fait mon premier entretien. Les discussions se sont bien passées. **Nous avons parlé des conditions de détention, nous avons parlé des causes qui m'ont conduite à la prison. Nous avons beaucoup échangé, j'ai tout lâché. Ils m'ont prodigué les conseils et les encouragements.** Etant moi-même cultivée, j'ai demandé à mes parents de m'emmener des ouvrages que j'ai commencé à lire. **J'ai repris espoir dans la vie. J'ai compris qu'on ne peut rien contre le destin. Que je ne suis pas la seule innocente dans le monde qui croupit en prison. J'ai commencé à penser à des projets pour mon avenir : me remarier, faire de nouveau les affaires.**

**L'équipe du projet m'a bien préparée pour la sortie de la prison, le comment faire face à la Société, aux regards inquisiteurs. Aujourd'hui, je suis libre et j'essaie de mettre en œuvre les conseils que j'ai reçus en prison. Je continue à garder des rapports avec le psychologue et l'assistant social.**

Je peux affirmer que le projet m'a vraiment, bien aidée.

#### **Histoire de vie n° 4 (code n° 18)**

Moi, j'étais mariée et j'ai trois enfants. Mon mari a émigré dans un pays occidental. Il ne dispose pas, encore, de papiers de séjour ; il vit en clandestinité dans l'espoir de voir sa situation régularisée. Il ne peut pas revenir en Mauritanie.

N'étant pas sa cousine, sa mère et son milieu social m'ont toujours détestée et ont, chaque fois, œuvré à ce que mon mari me divorce. Alors, sa famille ne cesse de m'accuser de tous les maux. Un jour, ma belle mère est partie à la police pour lui dire que j'étais enceinte, malgré l'absence de mon mari du pays depuis quelques années et que j'ai accouché d'un bébé que j'ai assassiné. Donc, j'étais arrêtée et déférée en prison pour infanticide et atteinte aux interdits religieux.

**En prison, j'étais très timide, je ne communiquai avec personne. J'étais obnubilée par l'impossibilité de voir mon enfant et ma mère qui ne pouvait pas me visiter en raison de leur éloignement de Nouakchott.**

J'ai vu le psychologue et son équipe qui m'ont prise en charge. **Cette opportunité m'a permise de leur raconter tout ce que je ressentais, mes problèmes avec ma belle famille, son acharnement contre moi et leurs efforts tendant à disloquer mon foyer. Objectif, qu'hélas, ma belle famille a fini par réaliser car mon mari m'a divorcée. Seulement, il tenait encore beaucoup à moi et m'a envoyé de l'argent pour constituer un Avocat qui défendra ma cause.**

#### **Histoire de vie d'une détenue (code n° 202)**

Rentrée en prison à l'âge de 38 ans. Je suis mariée et mère de plusieurs enfants. Mon mari est une personnalité importante dans l'appareil de l'Etat. J'étais, vraiment, une personne distinguée et respectée dans mon milieu social. Mon entourage me prenait pour un modèle, il m'écoutait et suivait mes conseils.

Un jour, alors que je m'apprêtais à voyager d'une ville à une autre, des amis (voisins)

avec qui ma famille avait d'excellents rapports, m'avaient chargée de leur emmener un colis à une personne qui se trouvait dans la ville de ma destination. Je n'ai pas hésité un seul instant. Je l'ai pris et mis dans mes bagages. Arrivée à l'un des postes de la Gendarmerie, des chiens renifleurs ont entouré la voiture et ont commencé à aboyer. Tous les passagers furent contrôlés. Malheureusement, pour moi, le colis qui m'a été confié par mes voisins contenait de la drogue. J'ai été, tout naturellement, arrêtée par la Gendarmerie, j'ai, évidemment, crié mon innocence, j'ai communiqué les numéros des propriétaires du colis à l'autorité. Celle-ci a, aussitôt, appelé les personnes concernées, mais, en vain. Il semblerait, qu'elles ont appris mon arrestation et ont, donc, fui le pays. Elles sont, alors, restées injoignables. J'étais la seule à répondre de ce crime.

Le choc que j'ai subi, était au diapason de la trahison dont j'étais victime. J'étais bouleversée, anéantie, la vie s'est effondrée pour moi. J'étais une personnalité importante, mes enfants étaient bien élevés, mon entourage me respectait, j'étais une personne propre. Au moment de mon arrestation, l'une de mes filles devait se marier et on était bien lancé dans le projet avec sa future belle famille. Quel désastre, alors ?

En prison, je pensais à tous ses projets, à comment faire face à la Société. **J'étais déprimée. Je ne voulais voir personne, même, pas, mon entourage.**

Une détenue m'a conseillée l'équipe du projet. J'ai, alors, rencontré les spécialistes. **Nous avons beaucoup parlé au cours de plusieurs séances.** Ils m'ont aidée à comprendre, qu'en définitif, ma souffrance ne fait que me détruire et que si je pense que les autres vont m'en vouloir, en se faisant, je ne fais que jouer leurs jeux. **Ils m'ont prodiguée tous les conseils nécessaires. Ils m'ont préparée à la sortie de la prison.** Ils m'ont convaincue que je

n'ai pas à me cacher, que je dois visiter tout le monde, même les personnes qui pensaient que j'étais coupable. Que je dois éviter toutes les susceptibilités, que tout regard n'est pas, forcément, accusateur et même si c'est le cas, la meilleure manière d'y faire face, est de l'affronter. Je suis redevenue une autre personne, capable d'affronter tous les défis. Après tout, je sais de mon propre fort intérieur, que je n'ai rien à me reprocher. **Aujourd'hui, je suis une femme libre, assez solide pour ne pas continuer à me culpabiliser.**

Merci à l'équipe de l'AMSME et à l'Administration de la prison.



## VIII. Leçons apprises, difficultés rencontrées, propositions d'amélioration et perspectives :

*La capitalisation du projet d'appui psychologique aux détenues à la prison des femmes de Nouakchott est un processus d'importance capitale. Pour permettre aux acteurs étatiques ou non étatiques d'en tirer profit, il importe de bien cerner les leçons apprises (a), de faire part des difficultés rencontrées (b) de tirer les propositions d'amélioration (c) et de proposer des perspectives d'extension en milieu carcéral (d).*

### **a) Leçons apprises :**

*La capitalisation induit un double intérêt : un intérêt interne à l'AMSME et un intérêt externe pour les partenaires et les organisations intéressées.*

*L'intérêt interne que l'Organisation ayant mis en œuvre le projet peut en tirer, réside dans le fait d'apprendre ensemble, assurer une continuité, garder la mémoire, améliorer les pratiques individuelles, collectives, institutionnelles ; pérenniser les actions du projet pour soi et pour les autres.*

*Quant à l'intérêt externe à l'organisation : la capitalisation du projet d'appui psychologique aux détenues permet de rendre visible les actions accomplies, de communiquer, d'influencer pour bien reconnaître son expertise spécifique et de participer, in fine, à la création de savoirs collectifs.*

*Au-delà de ce double intérêt, il est bien possible de retenir d'importantes leçons qui peuvent se résumer en :*

- *L'appui psychologique est un droit et une nécessité pour les femmes détenues, en particulier les plus vulnérables. Les femmes qui entrent en prison sont en détresse psychologique en raison des délits et crimes commis et du regard de la société et des conditions de détention ;*
- *La prévention joue un rôle capital pour éviter les problèmes psychiques qui entraîne des conséquences à long terme ;*
- *La présence des acteurs sociaux, de spécialistes, de médecins dans la prison contribuent à atténuer les conditions d'enfermement et d'isolement psychologique, d'inoccupation ;*
- *L'expérience était riche et enrichissante pour l'équipe du projet qui avait la charge de sa mise en œuvre ;*
- *Les outils utilisés, notamment : l'accueil et la mise en confiance par des acteurs sociaux externe à la structure carcérale, les enquêtes sociales, les causeries sur l'hygiène en milieu carcéral, les groupes de paroles et les entretiens individuels avec le psychologue étaient pertinents ;*
- *L'organisation du travail était efficiente et a permis aux différents intervenants à la prison des femmes de mettre en place un système de coordination qui leur permet de se relayer pour traduire dans les faits des actions communes et complémentaires*



*répondants aux mêmes objectifs d'amélioration des conditions de détention et réinsertion (répartition des horaires de travail entre l'AMSME, la Fondation Noura et l'ONG Caritas, actions communes d'hygiène, activités de loisirs) ;*

- ***Plusieurs facteurs clefs de réussite ont été identifiés*** : le pressant besoin des détenues en terme d'appui psychologique, la symbiose entre les détenues et l'équipe du projet, la pertinence des choix des thèmes pour les groupes de paroles en lien avec les besoins des détenues, les visites de familles, des communautés de ressortissants étrangers par l'Assistant social et l'éducatrice qui ont largement contribué à apaiser les climats de tension entre les familles et leurs détenues.
- ***L'amélioration du cadre de vie*** de la nouvelle prison des femmes d'Arafat et les commodités consenties (répartition des femmes selon les types, la liberté de mouvements des femmes au sein de la prison, l'absence de l'enfermement dans les cellules, l'amélioration de l'alimentation et des services de santé, ont permis de rendre cette prison plus humaine.
- ***L'amélioration des conditions d'hygiène et la responsabilisation des femmes*** par rapport à cet aspect a permis de prendre en compte cette dimension spécifique des femmes détenues.
- *La formation sur la médiation et la mise en place d'un système de gestion des conflits par les détenues ont, aussi, contribué à l'émergence d'un climat social plus convivial entre les détenues.*
- *L'initiation et la formation professionnelle sur certains métiers ont permis aux familles d'avoir des activités qui évitent la monotonie et qui participent aux efforts d'insertion sociale des détenues.*

### ***b) Difficultés rencontrées***

*Les différents rapports mensuels produits par l'Equipe du projet ont, régulièrement, pointé les insuffisances ci-après :*

- *le défaut d'un lieu adapté pour les séances de thérapie ;*
- *l'absence de moyens d'une salle de consultation psychologique ;*
- *l'absence d'intimité pour certaines séances d'entretien ;*
- *la promiscuité en raison de l'interférence des jours d'activités des organisations intervenants sur place (manque d'espace) ;*
- *Inadaptation de la prison aux standards internationaux (gardiennes femmes, absence de crèche pour enfants, absence de d'équipements sportifs adaptés) ;*
- *Présence des hommes de sécurité qui n'est pas compatible avec la gestion de prison pour femmes (en dépit de l'existence des gardiennes formées) ;*
- *Les prestations fournies sont faibles, (alimentation, literie, hygiène, santé, loisirs, visites, activités de réinsertion sociale) ;*
- *L'appui social, juridique et judiciaire au profit des détenues pose problème.*

*A ces difficultés plus ou moins récurrentes, il conviendrait d'ajouter les embûches liées aux autorisations d'accès à la prison. En effet, quand bien même, l'AMSME dispose d'une*

autorisation permanente depuis 2001, la mise en place du projet fut retardée d'un mois à cause de la nécessité d'obtenir l'accord permettant l'accès de l'équipe du projet à la prison.

### **c) Propositions d'amélioration**

Sur la base des éléments de la capitalisation et du déroulement des actions du projet d'appui psychologique aux détenues de la prison des femmes d'Arafat, de nombreuses propositions d'améliorations s'imposent aisément. On peut en citer :

- La nécessité de prévoir des peines de substitution à l'incarcération pour les femmes, quand une telle hypothèse s'imposerait raisonnablement ;
- Il est impératif de prévoir des traitements spéciaux pour les femmes enceintes, allaitantes ou celles qui ont des enfants à bas âge et surtout, voir la possibilité de l'applicabilité des peines alternatives à l'enfermement ;
- prévoir des équipements adéquats pour les femmes mères et leurs enfants (crèches, espaces de jeux pour les enfants, nourriture appropriée pour bébés, chambres réservées aux femmes avec enfant et sanitaires aux normes) ;
- Mettre en place un système socio-éducatif de prise en charge ou de suivi des enfants mineurs dont les mères sont incarcérées ;
- Faciliter les visites familiales et les contacts avec l'extérieur ;
- Mettre en place du matériel pour des activités de formations professionnelles ;
- Accorder une attention particulière aux détenues qui viennent de l'intérieur du pays et dont les familles ne sont pas à Nouakchott ainsi que celles d'origine étrangère ;
- Prévoir des espaces pour des activités sportives et culturelles ;
- Moderniser les moyens de travail du personnel pénitentiaire, en particulier les éducatrices travaillant au niveau de la prison ;
- Prévenir l'enkystement des personnes dans une souffrance psychique et favoriser l'accompagnement dans une prise en charge de plus longue durée
- Mettre la prison aux normes de détention ;
- Assurer une assistance sociale, juridique et judiciaire aux détenues ;
- Assurer une présence permanente des travailleurs sociaux dans les prisons ;
- Assurer la présence permanente des Ulémas en prison pour contribuer, à travers les enseignements islamiques qu'ils dispenseront pour la quiétude des détenues et le renforcement des valeurs islamiques ;
- Identification des besoins précoces de santé et d'appui psychologique et orientation rapide vers l'Hôpital des Spécialités Médicales ;
- Rendre effectif le programme de réinsertion sociale de la DAPAP, en particulier son volet préparation à l'insertion sociale des détenues.

### **b) Proposition de généralisation de l'expérience dans les centres de détentions**

Les nombreuses et pertinentes activités réalisées par le projet d'appui psychologique aux femmes détenues ont eu un impact positif sur les bénéficiaires comme l'attestent les analyses qui viennent de faire l'objet des développements supra.

*Seulement, ce n'est qu'un secret de polichinelle que d'affirmer que le pourcentage des femmes détenues ne représente qu'un pourcentage dérisoire par rapport aux effectifs des hommes enfermés dans les différentes prisons en Mauritanie. Or, il est heureux de constater que les enseignements retenus par cette expérience, les personnes rencontrées et interviewées, permettent de conclure à la pertinence de cette initiative. Aussi, la généraliser aux autres prisons du pays, mais surtout envisager sa pérennisation, constituerait une opportunité de réduire les souffrances des détenus dans une politique pénitentiaire non discriminatrice et équitable.*

*Ce rapport arrive à point nommé au moment où la Mauritanie est en train revoir sa politique sectorielle du département de la justice avec une attention particulière au volet relatif au système carcéral.*

## Annexe 1. Bibliographie

- PARED, documentation projet appui psychologique des femmes détenues à Nouakchott, 2016 AMSME, rapport final projet appui psychologique des femmes détenues, 2016
- AMSME, rapports mensuels projet appui psychologique des femmes détenues, d'avril 2017 à juin 2018
- Requête AMSME du projet d'appui psychologique des femmes détenues d'avril 2016
- Anne Caton, Blandine, Anna Maria Olivera ; Capitaliser son expérience- un Atout pour les organisations, 2017
- Caritas Mauritanie, Capitalisation projet urbain de Dar Naim, 2017
- Caritas Mauritanie, Enquête auprès des personnes détenues, 2016
- Décret N°70.153 du 23 Mai 1970 fixant le régime intérieur des établissements pénitentiaires.
- Décret n° 98-078 en date du 26 octobre 1998, portant organisation et fonctionnement des Etablissements pénitentiaires et de réinsertion en Mauritanie
- Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus Adopté par le premier Congrès des nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenu à Genève en 1955 et approuvé par le Conseil économique et social dans ses résolutions 663 C (XXIV) du 31 juillet 1957 et 2076 (LXII) du 13 mai 1977
- Information sur les règles des nations unies concernant le traitement des femmes détenues et les mesures non privatives de liberté pour les femmes délinquantes (règles de Bangkok),2011
- CNDH Maroc, Rapport sur la situation dans les prisons et les droits des détenus, 2012
- PARED, Cahier du projet Etat de Droit no 2, 2018

## Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Structure	Nom et prenom	Fonction
Projet Etat de Droit	Philippe Courtin	Chef de projet
	Cheikh Jeddou	Expert national EDD
AMSME	Zeynebou taleb Moussa	Présidente
	Oulimata Diop	Coordinatrice
	Sow Abou Becry El Hadj	psychologue
	Ndongo Mamadou	Asssistant social
	Khadijetou Abderahmane	Educatrice P femmes
DAPAP	Moulaye Abdalla ould Baba	Directeur
	Abdallahi ould Mohd Yahya	Directeur adjoint
	El hafedh habiboullah	Chef service réinsertion sociale
	Zeynebou mint Zeyd	Chef division Affaires pénales
	Selme mohd Bouya	Employée à la prison des femmes
	Fatimetou Salma ahmed	Employée à la prison des femmes
Régisseur	Cissoko Hamidou	Régisseur Nktt
	Nagi Mohd	Adjoint régisseur NKTT
Sécurité	Lt Cl. Mohd Salem ould Meme	Commandant de la sécurité des prisons
	Bc Mhd Salek ould Amara	Chef sécurité prison des femmes
Personnel prison de femmes	Fama Fall	Sage femme 1
	Aziza	Sage femme 2
O NG NOURA	Alfred MBEMBA	Chef du projet Noura
	Sall Amadou Cledor	Coordinateur des projets et programmes
ONG CARITAS	Mohamed ould Matala	Chef du projet
	Amar Baba Moilid,	responsable suivi-évaluation
	Fatou Lassana Diallo,	animatrice à la prison des femmes
	Cheikh Sow,	animateur chargé de la planification et la coordination des formations

### **Annexe 3 : Fiche Présentation Fondation NOURA**

*La Fondation Noura est une Organisation Non Gouvernementale Internationale dont le siège est à Cleveland dans le Tennessee aux Etats-Unis. Elle travaille dans les prisons mauritaniennes depuis près de 20 ans sur base d'une Convention cadre de partenariat avec le Ministère de la Justice qui lui donne l'accès à tous les établissements pénitentiaires du pays. Son action se concentre essentiellement sur la prison des enfants et celle des femmes qui sont les plus vulnérables.*

*Ses activités dans les prisons portent sur : la formation, l'éducation, l'assistance humanitaire, la protection, l'amélioration des conditions de détention, la promotion de la justice réparatrice/restauratrice, la réinsertion sociale.*

*Dans la prison des femmes elle assure une assistance sociale aux détenues et a aménagé une salle polyvalence pour des activités sportives, d'alphabétisation et de couture.*

*Elle assure des séances de sensibilisation sur l'hygiène et distribue des kits d'hygiène aux détenues, assiste les détenues dans le suivi de leur dossier judiciaire, forment les femmes en couture en broderie et a formé des femmes dans la médiation et la gestion des conflits au sein de la prison pour jouer le rôle d'agent de paix.*

*Dans le cadre de l'assistance juridique : Entre mars et décembre 2017, les femmes détenues ont pu bénéficier de 10 visites mensuelles d'un avocat pour assistance judiciaire. La totalité des femmes, soit un cumul de 243 femmes détenues entre mars et décembre 2017 ont pu bénéficier mensuellement d'un suivi de rigueur de l'avancement de leur dossier juridique. Cette activité a permis aussi aux détenues d'avoir une meilleure compréhension du fonctionnement de l'appareil judiciaire et cette situation a apaisé leur état psychologique.*

*Dans le cadre de la préparation à la réinsertion sociale : Elle a réalisé au sein des trois prisons de Nouakchott mineurs, enfants et femmes incarcérés :*

*65 séances d'alphabétisation, d'éducation à la santé et de civisme ;*

*20 séances d'initiation à l'informatique à raison de 1 fois par 02 semaines. Ce taux de réalisation s'explique par le fait qu'à la prison des femmes les ayants droit s'intéressent plus aux activités de cours de couture et de cuisine qu'à l'initiation à l'informatique.*

*37 séances de coutures ;*

*30 cours de cuisine ;*

*87 séances de sport en salle à raison d'au moins de 2 fois / semaine.*

*98 séances d'écoute leurs récits de vies, d'appui psychosocial et de préparation de leurs réinsertions sociales après la détention*

*160 séances d'activités d'éveil au profit de 4 bébés et enfants*

*Dans le cadre des activités génératrices de revenus, l'ONG NOURA et eu a appuyé 07 ex-détenues et 02 parents de détenues considérés comme vulnérables avec des AGR.*

*Dans le cadre de la prise en charge médicale : Les femmes détenues bénéficient depuis mars 2017 toutes les deux semaines, d'une séance de 2 heures de prise en charge médicale (consultations médicales, administration de traitements et analyses médicales systématiques).*

*En dix mois, 153 services médicaux ont été opérés à la prison des femmes de Nouakchott, 11 services profitant aux différents bébés identifiés au cours de l'année sur les lieux, 07 services aux filles identifiées sur les lieux et 135 services aux femmes incarcérées sur les lieux. A cela il faut ajouter 07 séances de sensibilisation sanitaires au profit des femmes détenues. Les détenus ont bénéficié généralement des services médicaux suivants : Consultation + Don de Médicaments (DM) = Consultation + DM, Consultation + Bilan de Santé (BS) = Consultation + BS, Consultation simple = Consultation*

## **Annexe 4 : Présentation CARITAS MAURITANE**

*Caritas Mauritanie est une ONG (Organisation Non Gouvernementale) de droit mauritanien constituée conformément à la loi n°64-098 du 9 juin 1964 relative aux associations. L'action de Caritas en faveur des personnes détenues a débuté avec l'appui aux mineurs en conflit avec la loi. Ce projet a été initié en 1991 et a débouché sur le centre de rééducation des jeunes mineurs à Nouakchott, dit « Centre de Beyla ». Depuis 2002, Caritas Mauritanie intervient dans les prisons en Mauritanie, dans les prisons des femmes, de Dar Naim, d'Aleg*

*et de Nouadhibou. La vocation de cette intervention est avant tout de redonner la dignité perdue aux personnes détenues à travers l'amélioration de leurs conditions de vie et offrir des perspectives de réinsertion sociale et professionnelle, etc. Caritas Mauritanie travaille en étroite collaboration avec l'administration pénitentiaire. Cette collaboration a été formalisée par une convention avec la Direction des Affaires Pénales et de l'Administration Pénitentiaire relevant du Ministère de la Justice. Une première convention a été signée en 2007 puis renouvelée à plusieurs reprises jusqu'en 2024.*

*Le travail de Caritas Mauritanie a été reconnu et encouragé par les administrations qui se sont succédé. En s'impliquant dans l'amélioration des conditions de vie des personnes détenues (appui judiciaire, suivi médical et psychologique, activités sportives et de loisirs...) et en mettant en place un processus de réinsertion sociale et professionnelle adapté (alphabétisation, formation professionnelle, parcours individualisé, insertion...), Caritas Mauritanie contribuera au respect et à la promotion des droits des personnes détenues.*

**Objectif global:** *Contribuer à la réintégration dans la société civile mauritanienne des personnes détenues, en particulier celles en fin de peine, par le respect et la promotion de leurs droits.*

**Objectif spécifique 1:** *Améliorer de manière significative, effective et durable les conditions d'incarcération de l'ensemble des personnes détenues.*

**Objectif spécifique 2:** *Favoriser la réinsertion sociale et professionnelle de détenus libérables ou récemment détenus.*

*L'intervention de Caritas Mauritanie en prison dans le cadre du Projet pour le Respect des*

*Droits, l'Accompagnement et la Réinsertion des Personnes Détenues est conçue pour Intervenir de manière complémentaire sur plusieurs leviers d'amélioration des conditions d'incarcération et de réinsertion dans la société civile, avec une approche intégrée prenant en compte l'ensemble des besoins des détenus. La prise en charge médicale et Psychologique, la sensibilisation sur la santé et l'hygiène, accompagnées de mesures concrètes comme la fourniture de médicaments, appareils ou prothèses, produits d'hygiène, habits, chaussures, amélioreront les conditions sanitaires en milieu carcéral. L'écoute psychologique, l'organisation d'activités sportives (football, musculation), culturelles et de*

*loisirs, seront facteurs d'équilibre et de mieux-être. S'ajoute l'instauration d'un mécanisme d'aide judiciaire, facteur de régulation et d'apaisement des tensions pouvant résulter des difficultés d'accès à l'information par les personnes incarcérées. Toutes ces activités auront, ainsi une incidence directe sur les conditions de vie des personnes détenues, mais favoriseront également leur réinsertion après la sortie : en restaurant leur dignité (hygiène, santé, information), en étant facteurs de sociabilisations (sport et loisirs). La réinsertion est, par ailleurs, directement favorisée par l'alphabétisation, les formations à un métier, et la mise en place de Parcours Individualisé d'Insertion et d'Activités Génératrices de Revenus.*

*En parallèle des activités envers les détenus, et dans une dynamique d'amélioration continue de l'action, les capacités du personnel du projet seront renforcées en droit, psychologie, santé et hygiène, avec notamment la mise à disposition d'un manuel de l'animateur et des visites d'échange et de partage d'expériences dans d'autres pays.*

*L'équipe du projet Caritas dispose d'un personnel composée de : 14 personnes dont 1 animatrice à la prison des femmes.*

### ***Principaux résultats obtenus au niveau de la prison des femmes***

- *Libération de sept femmes dans le cadre de l'appui judiciaire ;*
- *Consultations médicales et achats de médicaments ;*
- *Organisation de séances de sensibilisation sur la santé et l'hygiène ;*
- *Organisation d'une séance de sensibilisation sur les droits et devoirs des personnes détenues ;*
- *Formations professionnelles en couture et teinture ;*
- *Distributions de produits d'hygiène et de matériels d'hygiène ;*
- *Distribution de chaussures et d'habits à l'occasion de la fête des femmes et des femmes religieuses musulmanes*